



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1429 du 30 avril 2013

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Info brèves	2
3. 15 ^{ème} Congrès Fédéral :	
- Fiche d'hébergement	3
- Souscription	4-5
4. Election du 9 avril SACDD : Résultats définitifs	6
5. Election du 9 avril TSDD : Résultats définitifs	7
6. CTM du 4 avril 2013 : Compte rendu CGT – FSU	8-12
7. Amiante : Projet de loi pour le MEDDE et le METL	13-15
8. Budgets et Effectifs 2013 du MEDDE / METL : Analyse CGT	16-19
9. CEREMA : Compte rendu CGT de la réunion du 24 avril 2013	20-26
10. Groupe d'échange du 16 avril 2013 : Compte rendu CGT	27-28
11. Congrès de la FNASCE : Intervention de C.MAHUT, président du CCAS	29-31
12. Rencontre CGT – Ministre des Transports du 23 avril 2013 : Déclaration CGT	32-37
13. VNF : Déclaration du 19 avril 2013 au Conseil d'Administration	38-40
14. Projet immobilier Arche/Esplanade à la Défense : Pétition intersyndicale	41-42
15. Pouvoir d'achat : Communiqué intersyndicale du 24 avril 2013	43
16. Agence de la biodiversité : Déclaration commune ONG-Syndicats-Elus	44-45
17. Assises de la Mer : Courrier de T.LEPAON au Ministre des Transports	46-47
18. Lettre CGT au Président de la République	48-49
19. Congrès du Cap d'Agde : la MACIF s'adresse aux congressistes	50-52



AGENDA

Jeudi 2 Mai : groupe de travail fédéral « Election VNF »

Vendredi 3 Mai :

CGT / IGAM évaluation des politiques maritimes

Vendredi 3 Mai :

date limite de dépôt de candidature pour l'élection
au CA de l'ONCFS et ONEMA

Lundi 6 Mai : bureau de l'UGFF

Lundi 13 Mai :

réunion du comité de suivi du CEREMA

Lundi 13 Mai : bureau de l'UGFF

Lundi 13 Mai :

réunion UGFF sur l'organisation de l'Etat

Mardi 14 Mai :

groupe d'échanges du MEDDE

Mardi 14 Mai :

date limite de dépôt de candidature à la
CCP des PNT de l'ENSM

Mercredi 15 Mai :

réunion des militants du secteur Environnement

Jeudi 16 Mai :

commission exécutive de l'UGFF

Jeudi 16 Mai : CTM du MEDDE

Jeudi 16 Mai : congrès de l'USAC – CGT

Jeudi 16 Mai :

réunion du CNTE

Vendredi 17 Mai :

journée mondiale contre l'homophobie

Vendredi 17 Mai :

initiative confédérale pour le 165^{ème} anniversaire de l'abolition
de l'esclavage dans le Patio à Montreuil

Vendredi 17 Mai :

audience CGT à la DGAFP sur Mayotte

Mardi 21 Mai :

bilatérale CGT / DRH sur dessinateur et adjoints administratifs

Mardi 21 Mai :

commission de suivi du CHSCT M

Mercredi 22 Mai : secrétariat fédéral

Mercredi 22 Mai :

rassemblement CGT des Ouvriers d'Etat devant le ministère de la
Fonction Publique

Mercredi 22 et jeudi 23 Mai :

commission exécutive fédérale

Jeudi 23 Mai :

audience OFICT CGT au cabinet du Medde
sur temps de travail des cadres



INFOS BREVES



Chômage

Un désastre et non un « record »

Les chiffres du chômage viennent de tomber. Ils sont hélas sans surprise pour ce 24^{ème} mois continu : toujours plus de demandeurs d'emploi et aucune embellie ne se profile à l'horizon ! Ainsi la courbe déjà bien vertigineuse fait apparaître le chiffre de 3 224 600 demandeurs d'emploi dans notre pays, avec 1,2% d'augmentation sur le mois.

Comme toujours, les plus fragiles paient cher l'addition. Le chômage des jeunes représente à lui seul 24,19% de l'effectif des demandeurs d'emploi. Les timides mesures censées favoriser leur emploi, ne démontrent pas leur efficacité. Les emplois d'avenir peinent à exister dans le secteur non marchand. Les aides aux entreprises concluant des contrats de génération n'ont pour effet que l'aubaine d'une main d'œuvre bon marché. Le chômage des Femmes (qui sont déjà lourdement frappées par le temps partiel subi) et des seniors demeurent lui aussi très inquiétant. (...)



Criminalisation de l'action syndicale

Rejet de la loi d'amnistie : ils ont osé !

Certains droits sont essentiels à la Démocratie : défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale, le droit de grève, participer à la détermination collective des conditions de travail... (alinéas 6, 7 et 8 du préambule de 1946).

C'est donc légitimement que nombre de salariés manifestent au travers de mouvements sociaux pour défendre les conditions de travail, préserver l'emploi et les services publics ainsi qu'un système de protection sociale efficace et solidaire. (...)



Généralisation de la complémentaire santé

Il faut rétablir les clauses de désignation

Le vote de la loi de sécurisation de l'emploi s'est déroulé au Sénat ce week-end.

Alors que ce projet de loi bouleverse le Code du travail et impactera profondément la vie des salariés, le gouvernement a choisi d'utiliser la procédure d'un vote bloqué afin de faire taire les débats.

S'agissant de la complémentaire santé, la CGT avait alerté dès la négociation de l'ANI sur les conséquences néfastes de dispositions visant à empêcher les clauses de désignation dans les branches professionnelles

suite sur : www.cgt.fr

**15^{ème} congrès Fédéral
du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)**

Questionnaire d'hébergement

**A retourner le plus rapidement possible à la Fédération
AU PLUS TARD LE 21 MAI :**

Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Réaliser une fiche par participant

Organisation :

Nom du délégué :

Téléphone :

Date et heure d'arrivée :

- Train (Gare d'Agde) :
- Voiture :
- Aéroport Béziers - Cap d'Agde en Languedoc :

Date et heure départ :

- Train (Gare d'Agde) :
- Voiture :
- Aéroport Béziers - Cap d'Agde en Languedoc :

Prix par délégué (hébergement + repas) : 280 euros.

Lundi 3		Mardi 4		Mercredi 5			Jeudi 6			Vendredi 7	
Repas	Nuit	Repas		Nuit	Repas		Nuit	Repas		Nuit	Repas
S	N	M	S	N	M	S	N	M	S	N	M

S : Soir ; N : Nuit ; M : Midi



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

COMMUNIQUE TIRAGE TOMBOLA

Dans le cadre de la journée de grève et de manifestation du 23 octobre 2012, la Fédération a mis en place la vente de billets de tombola au prix unitaire de 10 Euro.

Parallèlement, la Fédération s'est engagée à couvrir à hauteur de 75% les frais de déplacement à Paris des sections ou syndicats sur présentation de l'original de la facture des frais de transport (car, tgv, train...). Ne pas oublier de fournir à la Fédération l'organisation syndicale bénéficiaire du chèque, les coordonnées postales et téléphoniques pour l'envoi.

Il est bon de rappeler que sur chaque billet vendu, la moitié de la somme reste au niveau local soit 5 Euro par billet. Cette démarche vise en premier lieu à couvrir par la vente des billets les 25% de transport restant à la charge des camarades au local.

C'est dans le même esprit que la décision a été prise de continuer la vente des billets de tombola jusqu'au prochain congrès de la FNEE-CGT en juin 2013.

Les ventes se poursuivront donc jusqu'au 17 Mai 2013. Le but est de permettre aux sections locales de financer leur participation à notre prochain congrès. Les conditions financières restent inchangées : 50% du montant de la vente reste au local, 50% remontant à la FNEE-CGT accompagné des souches des tickets. Il est impératif que chaque souche soit bien identifiée avec les coordonnées du détenteur du ticket afin de connaître immédiatement le gagnant lors du tirage au sort.

Le tirage sera fait durant le congrès fédéral qui aura lieu du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde.

La Fédération tient à préciser que la décision a été prise qu'il n'y aura aucune autre tombola ou souscription dans le cadre du congrès de juin 2013.

Montreuil, le 8 novembre 2012.

TOMBOLA FEDERALE



- Le tirage de la tombola fédérale aura au cours du Congrès.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Résultats définitifs des élections CAP SACDD du 9 avril 2013

Les résultats définitifs des élections à la CAP nationale des **6 346** Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) sont connus depuis ce jour (corps nouveau de catégorie B des ministères METL et MEDDE, regroupant les ex Secrétaires Administratifs de l'Équipement, ex Contrôleurs des Transports Terrestre et ex Contrôleurs des Affaires Maritimes).
La participation a été de 72,46 %.

La FNEE-CGT et les élu(e)s CGT remercient leurs collègues secrétaires d'administration et de contrôle pour leur vote.

Les résultats donnent : UNSA : 26,97 % (3 sièges), FO : 24,90 % (3 sièges), **CGT: 23,55 % (2 sièges)**, CFDT : 13,85 % (1 siège), Solidaires : 5,74 % (0 siège), FSU : 3,59 % (0 siège) et CFTC : 1,39 % (0 siège).

Les élu(e)s CGT titulaires et suppléants aux deux grades du corps sont, avec les syndicats CGT, à la disposition des personnels pour défendre les missions de service public, les intérêts matériels et moraux des agents, les déroulements de carrière, le régime indemnitaire. Contre l'individualisme, la course au mérite, le management « par le stress » et les suppressions de postes et de missions, qui font des ravages dans les services, vous pouvez compter sur eux !

Grades	Titulaires	Suppléants
SACDD Classe exceptionnelle	Patricia CERISAY Patricia.Cerisay@i-carre.net	Laurence RETHORE Laurence.rethore@developpement-durable.gouv.fr
SACDD Classe supérieure	Claudine ROUILLE Claudine.rouille@developpement-durable.gouv.fr	Gwénaél CLEMENT Gwenael.clement@developpement-durable.gouv.fr

Montreuil, le 23 avril 2013



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Résultats définitifs des élections CAP TSDD du 9 avril 2013 : la CGT en tête !

Les résultats définitifs des élections à la CAP nationale des **10 982** Techniciens supérieurs du développement durable (**TSDD**) sont connus depuis ce jour (corps nouveau de catégorie B des ministères METL et MEDDE, regroupant les ex Techniciens Supérieurs de l'Équipement, ex Contrôleurs des Travaux Publics de l'État et ex Contrôleurs des Affaires Maritimes). **La participation a été de 67,32 %** (en baisse regrettable d'environ 5 points au regard de 2011).

La FNEE-CGT et les élu(e)s CGT remercient leurs collègues techniciens qui par leur vote placent la CGT en première position : **CGT : 29,47 % (3 sièges)**, UNSA : 29,27 % (3 sièges), FO : 23,12 % (3 sièges), CFDT : 11,06 % (1 siège), FSU : 4,07 %, Solidaires : 3,01 %.

Les élu(e)s CGT titulaires et suppléants aux trois grades du corps sont, avec les syndicats CGT, à la disposition des personnels pour défendre les missions de service public, les intérêts matériels et moraux des agents, les déroulements de carrière, le régime indemnitaire. Contre l'individualisme, la course au mérite, le management « par le stress » et les suppressions de postes et de missions, qui font des ravages dans les services, vous pouvez compter sur eux !

Grades	Titulaires	Suppléants
TSCDD	Didier Horeau didier.horeau@i-carre.net	Marie Hélène Thomas SNPTTE.08@orange.fr
TSPDD	Laurent Broudissou Laurent.broudissou@developpement-durable.gouv.fr	Olivier Mougeot olivier.mougeot@vnf.fr
TSDD	Gilles Callay Gilles.Callay@vnf.fr	Yann Vari Mandard Yann-vari@charente-maritime.gouv.fr

Montreuil, le 22 avril 2013



Compte-rendu CGT et FSU du Comité technique ministériel (CTM) du 4 avril 2013

Elus CGT et FSU : Nicolas Baille, Charles Breuil, Francis Combrouze, Didier Lassauzay, Simon Lery, Jean-Marie Rech, Hervé Vullion.

Experts : Didier Bartas, Jean Luc Ciulkiewicz, François Toubin.

A noter : une organisation syndicale absente (CFDT)

Points à l'ordre du jour :

- 1) Réorganisation de l'administration centrale du MEDDE : DPMA, DGEC, SAF
- 2) INFO : Echanges sur le tableau de bord « agenda social »
- 3) INFO : Présentation de l'évolution du répertoire ministériel des emplois-types
- 4) INFO : Présentation de la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et en DM
- 5) INFO : Présentation du projet de Bilan social 2011 du ministère
- 6) Ajout à la demande d'une OS : ENSM

La délégation CGT et FSU (Simon Lery, FSU) intervient par une déclaration liminaire (voir en annexe) suivie par les autres syndicats. **Le secrétaire général, Vincent Mazauric, répond en substance les éléments** suivants.

Sur le dialogue social, celui-ci n'est pas une fin en soi. Il souligne que « la période récente n'est pas exempte de progrès », prenant l'exemple des officiers de port adjoints. De même en ce qui concerne les catégories C, il précise que cette question largement prise en main par les ministres va passer « en phase active ».

Sur le rapport Lambert-Boulard exigeant la « décroissance des normes et réglementations », il précise que celui-ci est rédigé sous la responsabilité de ses auteurs ; que ce rapport fait des constats et livre un certain nombre de réflexions utiles, comme par exemple sur le foisonnement des « Schémas ». En revanche, le secrétaire général voit un point de désaccord : l'opposition qui est faite entre le départemental et le régional, opposition de fonction, de sens, d'attitude. Il dit que ce n'est ni juste, ni approprié, et que cela « n'aide pas ». C'est la difficulté de nos métiers de concilier le général et le particulier, et la réussite des cadres et des agents des ministères que de savoir le faire.

Il nous rejoint sur les inquiétudes et interrogations des agents concernant le droit de l'environnement, et nous renvoie sur ce point aux états généraux du droit de l'environnement : il s'agit de ne pas baisser les niveaux de protection, mais d'apporter des améliorations, comme par exemple de passer à une instruction plus globale et moins séquentielle des dossiers.

En ce qui concerne les réflexions sur la mission Robière-Weiss sur l'évolution à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat, qualifiée de « REATE II » par FO ce qu'il conteste, il rappelle qu'il a été acté qu'une pause devait être faite sur l'évolution des structures, et qu'il est normal de mettre à profit cette pause pour mener des réflexions prospectives.

Sur ce dernier argument, nous répondons que si des décisions du CIMAP du 02/04/2013 sont en effet à horizon de 5 ans (cf. la décision 12), d'autres sont à effet immédiat, comme par exemple la décision 11 qui vise un redressement dès 2014. Nous avons donc des raisons d'être très demandeurs d'une concertation rapide sur le PLF 2014 : quelles seront les conséquences pour les services ?

Quant à la réponse sur le rapport Lambert-Boulard, la réponse du SG laisse planer le doute. Car s'il y a désaccord sur les conclusions concernant les services, quelle suite sera donnée à ce désaccord ?

A la question des conséquences des efforts budgétaires supplémentaires demandés, le secrétaire général répond que c'est incontestablement difficile, que le METL et le MEDDE sont aussi bien gérés que possible, et que pour l'instant « on tient ».

Point n°1 : Réorganisation de l'administration centrale du MEDDE : DPMA, DGEC, SAF

Le CTM est saisi d'un projet de décret et d'arrêté, visant principalement d'une part le transfert de la DPMA du ministère de l'agriculture vers le MEDDE, et d'autre part la réorganisation de la DGEC.

Concernant la DPMA, il s'agit de la reprise des compétences actuelles, avec comme seule modification la tutelle sur France Agrimer, qui sera limitée au domaine de compétence du MEDDE, excluant ainsi la tutelle financière.

Concernant la DGEC, il s'agit, d'une part, de transformer en sous-direction le département de lutte contre l'effet de serre, aujourd'hui dans la sous-direction du climat et de la qualité de l'air, et d'intégrer le bureau de la réglementation de l'énergie et des marchés au bureau des réseaux de transport et de distribution.

La délégation CGT-FSU intervient en plusieurs temps pour souligner les points suivants :

- tout d'abord la DSCR n'est pas évoquée ici, alors que depuis le transfert des missions au ministère de l'intérieur, on attend des clarifications ; ce dossier n'avance pas et serait en « attente d'arbitrage » depuis décembre... Nous avons ensuite insisté sur l'urgence pour les personnels des CRIR de connaître leur destination ;
- en ce qui concerne la DPMA, l'inquiétude porte sur l'adéquation entre missions et moyens : on peut se réjouir de la mise en cohérence de l'organisation centrale avec l'organisation de terrain, mais les contraintes sont très fortes pour les services localement : DML des DDTM, DIRM. Pour ce qui concerne les collègues de la DPMA déjà arrivés Tour Voltaire, il y a actuellement 69 ETP + 2 prestataires, on est loin des 78,5 et on peut craindre que la direction ait du mal à pourvoir les postes. Par contre, nous prenons acte du principe de la mobilité aller-retour, hors contrainte SERM entre ministères comme de l'éligibilité des agents aux primes de restructuration.
- En ce qui concerne les conséquences sur les personnels, nous savons d'expérience qu'il y a souvent des décalages lors des transferts de BOP : Attention aux reprises de trop perçus, dont les conséquences pour les agents peuvent être très négatives ; en outre, c'est ici l'occasion d'évoquer le transfert des agents de police de l'eau et de l'environnement des DDTM et DDPP sur gestion MAAF, car ce qui est vrai aujourd'hui pour la DPMA le sera demain pour la police de l'eau et de l'environnement si ce transfert se fait [cf. notre déclaration liminaire]. Par ailleurs, comment va évoluer la part F de la PFR lors du transfert, sachant qu'elles sont aujourd'hui à des niveaux différents dans les deux ministères ? Enfin, pour les agents

contractuels, il est fondamental que les agents conservent, lors du transfert, les possibilités acquises au MAAF, et ne reculent pas vis-à-vis de la titularisation du seul fait du décalage entre les ministères sur l'avancement de ce dossier ;

- En ce qui concerne la DGEC et la mesure PLF 2013 de financement de l'ANAH par la vente aux enchères des allocations CO au lieu de crédits Etat, nous rappelons qu'il manque 200 millions d'euros pour l'ANAH en 2013, du fait de l'effondrement du cours des droits carbone. Et nous constatons que l'ONERC n'est pas visé par l'arrêté ;
- En ce qui concerne le SAF (service des affaires financières du SG), nous prenons acte, mais craignons une nouvelle phase de mutualisation de la fonction achat, cette fois à l'échelle des ministères.

Le SG et les directions présentes apportent notamment les réponses suivantes :

- au sujet de la DSCR, celle-ci n'est pas concernée par le texte car l'accord n'est pas encore intervenu avec le ministère de l'intérieur (articulation entre sécurité, signalisation et infrastructures routières) ;
- sur le transfert des agents ICPE des DPP pour le contrôle des élevages et certaines IAA et police de l'eau et de la nature, gérés par le MAAF le sujet est délicat. C'est une question de périmètre, la quantification n'est pas terminée. La concertation sera engagée dès que le périmètre aura été arrêté ; quant à l'impact financier, l'habitude de travail existe avec le MAAF, il n'y a donc pas d'effets de trop perçus avec ce ministère – ce que nous contestons –.
- Pour les agents de la DPMA, la PFR sera adaptée pour un maintien individuel ; une réunion sera organisée avec le MAAF pour examiner les problèmes de « déprécarisation » ;
- en ce qui concerne la vacance des postes à la DPMA, celle-ci est en effet plus forte que la normale, mais pour des raisons qui s'expliquent (effets de calendrier, de départ en retraite...) et le mouvement d'arrivée est déjà enclenché. Il n'y a donc pas d'inquiétude excessive à avoir ;
- en ce qui concerne l'ANAH, le SG n'a pas qualité pour répondre, et les caisses de l'ANAH ne sont pas vides car l'encours de trésorerie de l'Agence est d'environ 100 millions d'euros.

CGT et FSU votent contre cette n-ième réorganisation en raison du décalage missions/moyens, qu'elle accompagne une fois de plus.

Vote sur le décret et l'arrêté: Contre (6) CGT, FSU ; Abstention (6) FO, UNSA

Point d'info n°1 : Echanges sur le tableau de bord « agenda social »

L'ensemble des chantiers prioritaire est balayé par les membres de la DRH, qui s'attachent à mettre en avant les avancées de chacun des dossiers.

La délégation CGT-FSU intervient en particulier sur les points suivants :

- sur les OPA, on peut être d'accord sur les principes posés sur les retraites (permettre au maximum d'agents d'opter, pas d'effet d'aubaine, pas de pension dévalorisée) mais on attend les propositions ; quant à l'intégration, le compte n'y est pas ; nous avons

désormais une inquiétude sur les délais, pour que les options puissent se faire dès 2014 et, si nous sommes d'accord pour discuter de la refonte du décret statutaire, l'urgence est de débloquer le recrutement (plus de 120 postes vacants fin 2012, à VNF on embauche des contractuels sur des postes d'OPA !) Et bien sûr, il faut une revalorisation salariale et indemnitaire : on ne peut plus accepter que les agents aux trois premiers niveaux soient payés au SMIC ;

- sur les catégories C, il faut des mesures concrètes à effets immédiats ;
- sur les titularisations, le sujet n'a pas été évoqué aujourd'hui, et de fait le dossier n'avance pas : on a perdu un an ;
- sur l'égalité professionnelle, on a l'impression de recommencer la même chose depuis 10 ou 15 ans, sans concrétisation réelle ;
- sur les conditions de travail, on peut regretter que les travaux du CHSCTM ne figurent pas dans ce suivi de l'agenda social ;
- pour les personnels d'exploitation, le chantier statutaire de décembre 2011 n'a toujours aucune suite et nous rappelons notre revendication de deux niveaux de PTETE et le passage automatique d'AE à AES ;
- sur les droits syndicaux, nous soulignons que les directions interprètent à leur manière ;
- sur les transformations des postes d'ATE en TE, nous n'avons pas d'information et il semblerait que ça se traduise par la suppression d'emplois d'ATE, ce qui n'est pas acceptable ; sur les corps de l'environnement, il n'y a pas eu de concertation depuis mars 2011, et les informations nous arrivent via les établissements publics, voire le ministère de l'agriculture ;
- pour les contractuels des établissements publics, les dispositions n'ont pas été prises, alors qu'il y avait l'engagement d'extension du statut des Agences de l'eau aux personnels contractuels ITA de l'ONCFS et de l'ONEMA ; résultats : outre les blocages de carrières des CDI ITA, des agents CDD sont au chômage aujourd'hui alors qu'ils étaient sur des emplois pérennes.

Le secrétaire général répond en substance qu'il s'agit ici de parler de méthode, pas du contenu de chaque dossier.

Point d'info ajouté : ENSM (école nationale supérieure de la marine)

La DAM assure que l'équilibre financier de l'école est trouvé : l'abondement exceptionnel de 1,4 M par le ministère en 2012, répond pour l'administration à un report de 2011 (1,2 M) qui pesait sur le budget 2012. Elle souligne le maintien du montant de la subvention 2013 au niveau de 2012.

La DAM convient que le départ anticipé de professeurs militaires rend toute prévision financière difficile car ces départs entraînent le paiement d'un pécule alors que le rythme de ces départs est aléatoire.

Le corps des enseignants titulaires est en extinction et la DAM considère qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes sur les besoins d'enseignants (avec l'objectif d'une formation d'ingénieurs non limitée aux seuls navigants)...

La DAM affirme que les inquiétudes sur l'impact de l'école sur les lycées maritimes (crainte de baisse du niveau du bac et de récupération par l'ENSM de toute la formation) sont injustifiées.

En réponse à nos demandes, elle assure que les quatre sites seront maintenus et admet que se pose un problème d'organisation des stages sur navire prévus au cours de la formation. Mais, elle pense que les difficultés seront résorbées dans 3 ou 4 ans (au besoin en faisant appel à des pavillons tiers « contrôlés »).

Point d'info n°2 : Présentation de l'évolution du répertoire ministériel des emplois-types

Ce point ne donne pas lieu à discussion particulière.

Outre le point évoqué dans sa déclaration liminaire, la délégation CGT-FSU fait simplement remarquer le décalage qu'il peut y avoir par rapport aux missions et métiers des OPA.

Point d'info n°3 : Présentation de la gestion administrative et de la paye des agents affectés en DEAL et en DM

Après présentation par l'administration, il ne donne pas lieu à discussion particulière, hormis sur les difficultés liées au décalage horaire entre les DOM et la métropole. La DRH considère que, s'il peut y avoir quelques difficultés au départ, cela restera à la marge et que la plage commune des horaires de travail entre DOM et métropole est suffisante pour permettre un fonctionnement satisfaisant.

Point d'info n°4 : Présentation du projet de Bilan social 2011 du ministère

Le secrétaire général reconnaît que la publication en 2013 du bilan 2011 est encore tardive. Mais il souligne que c'est le fruit d'un travail important car la production de ce bilan ne peut être automatisée. Il se donne pour objectif une sortie fin 2013 du bilan 2012...

CGT et FSU regrettent l'absence des établissements publics dans ce bilan (d'autant que tous ne produisent pas leur propre bilan social).

Nous proposons qu'un éclairage soit mis chaque année sur une ou deux politiques publiques. L'idée est notée par le secrétaire général, qui réfléchira au choix de thèmes possibles.

Le travail fait par les agents de la DRH pour recueillir les informations et les mettre en forme doit être salué. Nous notons deux manques : les données sur les effectifs par service (ce qui demande une approche interministérielle, signale le SG) et, dans le domaine de l'action sociale, des éléments sur le nombre de bénéficiaires et pas seulement sur le montant des crédits.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Extension du décret amiante aux fonctionnaires et non-titulaires du MEDDE/METL : Projet loi pour la reconnaissance de la maladie professionnelle

Vous avez ci-joint, un courrier signé des deux ministres D. Batho et C. Duflot à l'attention des ministres concernés a propos d'un projet de loi permettant aux agents atteints de maladie professionnelle liée à l'amiante de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé dans le cadre du décret amiante en cours de publication.

Ce projet de loi va dans le sens des amendements déposés par la FNEE-CGT au Comité technique ministériel pour réparer cette injustice inadmissible.

La CGT porte depuis le début ce dossier d'extension du décret amiante aux agents du ministère. Mais nous avons été confrontés à une rédaction du texte qui ne respectait le principe d'égalité et qui pénalisait fortement les agents. En effet, un agent atteint d'une maladie professionnelle ne pouvait pas bénéficier d'un départ anticipé. Cette reconnaissance ne pouvait passer que par une modification législative.

Sous la pression de la FNEE-CGT avec ses syndicats, nos ministres de tutelle ont fait le nécessaire pour que cette disposition soit enfin inscrite dans la loi et a fortiori dans le décret qui en découlera. D'autre part dans ce courrier les ministres demandent l'extension du dispositif amiante à l'ensemble des secteurs d'activités du ministère notamment dans le domaine routier.

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

La ministre

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 20 mars 2013

Réf. : D13004369

Monsieur le Premier ministre

**Monsieur le Ministre de l'économie et des
finances**

**Madame la Ministre des affaires sociales et de
la santé**

**Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi, de
la formation professionnelle et du dialogue
social**

**Madame la Ministre de la réforme de l'État, de
la décentralisation et de la fonction publique**

Objet : attribution d'une allocation spécifique anticipée d'activité aux personnels du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du fait d'une exposition à l'amiante.

PJ : projet d'article prévoyant la possibilité d'une cessation anticipée d'activité du fait de l'amiante pour certains personnels relevant du ministère chargé de la mer

La loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 n° 98-1194 du 23 décembre 1998 (article 41) a prévu un dispositif permettant aux salariés et anciens salariés travaillant hors de la sphère publique de cesser leur activité professionnelle de manière anticipée avec le bénéfice d'un revenu de remplacement. Étaient précisément concernés les salariés et anciens salariés des "établissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante, des établissements de flocage et de calorifugeage ou de construction et de réparation navales".

Dans la sphère publique, depuis 2001, un dispositif de même type a été mis en place au bénéfice de certains personnels exerçant ou ayant exercé leurs fonctions dans les (seuls) établissements ou parties d'établissement de construction ou de réparation navales et, dans certains cas, de ceux qui sont reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante. Ainsi, peuvent être éligibles :

- ¹ Les ouvriers d'État qui sont employés ou ont été employés dans des établissements ou partie d'établissements de construction ou de réparation navales et les ouvriers d'État reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante (décret n° 2001-1269 modifié par le décret n° 2007-184 pour les ouvriers des parcs et ateliers).

- ^ Les fonctionnaires et les agents non titulaires exerçant ou ayant exercé certaines fonctions dans des établissements ou parties d'établissements de construction ou de réparation navales du ministère de la défense et les fonctionnaires et les agents non titulaires relevant du ministère de la défense reconnus atteints de certaines maladies provoquées par l'amiante (loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 (art. 96) et décret n° 2006-418 du 7 avril 2006).
- ^ Les fonctionnaires et les agents non titulaires exerçant ou ayant exercé certaines fonctions dans des établissements ou parties d'établissements de construction ou de réparation navales du ministère chargé de la mer (loi de finances pour 2011 du 29 décembre 2010 (art. 157) – projet de décret transmis le 19 janvier 2013 au conseil d'État).

Sont donc exclus de ce dispositif de cessation anticipée d'activité, les fonctionnaires et les agents non titulaires du ministère chargé de la mer reconnus atteints de certaines maladies provoquées par l'amiante.

C'est donc par souci d'équité que nous vous proposons un article de loi qui permettrait que les fonctionnaires et les agents non titulaires relevant du ministère chargé de la mer, reconnus atteints de certaines maladies provoquées par l'amiante, puissent bénéficier d'une cessation anticipée d'activité et puissent percevoir, à ce titre, une allocation spécifique.

Selon les données dont nous disposons, le nombre de fonctionnaires et d'agents non titulaires atteints d'une maladie reconnue et due à l'amiante serait inférieur à 20, sur la période 2007-2010. Le coût annuel d'une allocation spécifique étant de l'ordre de 20 000 € (charges comprises à l'exclusion du CAS pension) pour un effectif composé à parts égales d'agents de catégories C et B, cette mesure aurait un coût financier annuel faible, inférieur à 0,4 M€.

Par ailleurs, il est également indispensable de couvrir, au-delà du seul secteur naval, tous les personnels exerçant des métiers, notamment dans le domaine routier, qui peuvent les exposer ou les avoir exposés aux risques professionnels liés à l'amiante.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons l'examen rapide de l'extension de ce dispositif à l'ensemble des secteurs d'activité de nos ministères.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de votre avis sur le projet de texte joint. Nos services sont bien entendu à la disposition des vôtres pour tout élément complémentaire.



Cécile DUFLOT



Delphine BATHO



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

23 avril 2013

BUDGET ET SERM 2013 du METL et du MEDDE : EFFECTIFS ENCORE... EN BAISSÉ...JUSQU'A QUAND !

La séparation en 2 ministères conduit à deux programmes regroupant les effectifs de l'ensemble des services centraux et déconcentrés, y compris les effectifs affectés en DDI. (*Programmes 217 MEDDE et 337 METL, en équivalents temps plein travaillé ETPT, la gestion étant assurée par le secrétariat général unique pour les deux ministères*). La comparaison avec le budget 2012 en est rendue délicate, d'autant qu'une partie des effets 2012 du SERM est reportée sur 2013 (Schéma des effectifs et recrutements ministériels commun aux deux ministères). Les effectifs des établissements publics (EP) ne sont pas inclus dans le périmètre du SERM, mais leurs plafonds d'emplois figurent dans les documents budgétaires des programmes d'actions.

I - REDUCTION DE 1750 EMPLOIS : - 2,4 % !

	2013	(pour mémoire 2012) en LFI retraitée	
METL	14 194	(14 676)	Etablissements Publics : 452 (ANAH, ANRU, CGLLS, SGP)
MEDDE	38 566	(44 890)	Etablissements Publics (une quarantaine) : 23 164
Total Etat	52 760	(59 566)	Total EP : 23 616
Aviation civile (Budget annexe BACEA)	11 025	(11 123)	ENAC : 866 (Budget annexe BACEA)

Nos ministres font croire au -1,5 % !

Au CTM, Cécile Duflot et Delphine Batho avaient affirmé avoir obtenu de Matignon une baisse limitée en 2013 à - 1,5 % dans les services de l'Etat, et de - 2,5 % dans les établissements publics « mieux traités que les services de l'Etat ces dernières années... ». **Mais les chiffres ne montrent pas cela.** Comparé au plafond 2012 pour les services de l'Etat en budget retravaillé selon les nouveaux périmètres ministériels (**59 566 LFI 2012** retravaillée, et en retirant les transferts à VNF

provenant des Services Navigation - **4231**), l'application du 1,5 % donnerait une baisse de **830**. **Or la diminution est de - 2,4 % dans les services Etat (1 276 : - 662 METL et - 614 MEDDE) et de - 2,5 % en moyenne dans les établissements publics (- 474 au total). SERM et schémas des EP (2013/2012) réduisent d'au moins 1750 ETPT.**

La comparaison avec les plafonds d'emplois ministériels (hors établissements publics) sur

cinq années est édifiante. 2009 : **69 828**, 2010 : **65 863**, 2011 : **62 371**, 2012 : **59 566**, 2013 : **52 760**. Soit **17 000 postes supprimés en 5 ans. Et le détail par programme d'actions de la comparaison 2013/2012 aboutit à un solde de - 3469 !**

Les effectifs inscrits au BACEA 2013 (budget annexe **contrôle et exploitation aériens** correspondant à l'essentiel de la DGAC) sont à **11 025 ETPT**. Soit **584 postes supprimés ces trois dernières années**.

- le bilan des réductions d'emplois 2009-2012 **du rapport des inspections conjointes sur la RGPP** (26 septembre 2012) établit pour le MEDDTL les chiffres et commentaires suivants : - **5,8 % au titre du schéma d'emploi**, - **7,7 % au titre des mesures RGPP**. Ce ministère réalise un peu moins de suppressions que le potentiel des suppressions RGPP, « ce qui traduit des redéploiements de montée en puissance des missions relatives au développement durable » (p. 47 et 48). **Or, nous n'avons jamais vu des renforts à ce niveau !**

Qui fait croire cela aux inspections générales et aux ministres ? Il est vrai que le rapport CGEDD de contribution bilan RGPP au rapport des inspections conjointes est assez vague... Pour les effectifs « *MEDDE et MELT environ 60 000 agents à eux deux* » (**en vérité 48 975 ETPT –en retirant des 52 760 prévus en 2013, 3 785 de l'action 22 correspondant à l'exercice du droit d'option des personnels transférés aux CG**), « les objectifs de réduction d'emplois, environ 1300 au PLF 2013, **vont se rapprocher des volumes prévus de départ en retraite** (1600/an en moyenne 2013-2017) » (p. 11). Ce rapport préconise un « contrat quinquennal d'embauches » de 4 à 5 000 sur 5ans, « *en augmentant de façon conséquente les flux de départs : il faut arriver à 10 à 11 000 départs (dont 7500 à 8000 départs en retraite) si l'on veut supprimer 6000 postes en cinq ans* ». Et le rapport suggère de « *porter la politique d'essaimage de 150 à 200 par an actuellement à 500 à 700 par an demain* ».

II- SERM 2013 : l'hypothèse de 1567 départs en retraite plus déterminante que la dégradation du rapport missions/moyens...

Le SERM 2013 a été présenté le 18 avril par la SG adjointe et ses services. **A partir des suppressions du budget 2013 (- 1276 ETPT), il organise les « flux » en cours d'année. Il a pour rôle « de permettre le contrôle et le suivi de la masse salariale par la direction du budget et le contrôleur budgétaire ministériel** ». Il organise la prévision la plus fine possible des départs à la retraite (moitié des flux « sortants »), en déduit les recrutements possibles (mais les ouvertures de concours sont soumises de nouveau à la direction du budget...). Il contient ainsi un **solde, des flux sortants et entrants**.

- **Solde de - 1276** répartis ainsi entre 3 macro grades : -

637 (C), - 471 (B), - 159 (A) et - 9 (OPA).

- **Flux « sortants » : - 3160** constitués de - **1567 départs en retraite, - 728 départs non définitifs** (congrés longue durée, congrés parentaux, disponibilités, modifications quotité de travail), - 523 départs définitifs (démissions, retours ministère d'origine, fins de contrat, radiations, décès), - 212 mobilités externes (détachements et positions normales d'activités PNA sortantes) et de -130 repyramidages de C en B pour l'application du Nouvel espace statutaire.

- **Flux « entrants » : + 1884** constitués de **757 recrutements externes, 663 réintégrations** (à la suite de l'une des positions de congrés

de départs non définitifs), **247 mobilités entrantes** (détachements et PNA entrants d'agents non METL/MEDDE), 130 repyramidages de C en B pour l'application du NES, 128 effets reports de décisions de recrutements prises fin 2012.

Sont ainsi déterminées des « enveloppes 2013 de recrutements » **1004 ETP** incluant des mobilités entrantes pour 33 % (247 ETP catégories A essentiellement (216)) et des recrutements externes pour 757 postes prévus ainsi par macro grades et pour certains corps à ce stade : 281 A dont 120 ITPE, 216 B, 221 C dont 130 agents d'exploitation, 39 OPA.

III- Entre plafonds d'emplois et postes réels : des écarts et des personnes ...

Dans les services et sur le terrain, la dégradation du rapport missions/moyens est aggravée par trois facteurs :

- le plafond de 52 760 ETPT comporte **4785 emplois qui ne sont plus en fonction dans les services de l'Etat** (action 22 - postes des services transférés aux collectivités territoriales - en application des lois de transferts de parties du réseau routier national, de voies d'eau, d'infrastructures portuaires (13 août 2004), 4 août 2008 (LME) et des Parcs départementaux de l'Equipement (26 octobre 2009). Cela préserve l'exercice du droit d'option des agents transférés, entre la fonction publique territoriale et celle de l'Etat. Mais cela « dégonfle » d'autant la réalité des effectifs affectés aux missions Etat.
- **l'absence de concours de recrutements** pendant 1, 2 ou 3 années dans certains corps, le **nombre élevé de postes vacants** dans certains services secoués par des réorganisations continues imposées d'en haut, contribuent à des effectifs réels inférieurs aux plafonds d'emplois théoriques.

• « **l'équilibre des compteurs** entre les flux entrants et sortants » entre les SERM des différents ministères et entre les schémas d'emplois de chaque établissement public, le respect des « **cibles d'effectifs** des services » en baisse, représentent autant d'arguments opposés aux recrutements des agents sur des postes à pourvoir en cours d'année. A titre d'exemple, aucun poste prévu par le SERM en catégorie C pour les mobilités entrantes d'agents gérés par un autre ministère.

La situation est ainsi particulièrement difficile pour les effectifs des DDT/M, qui sont bien la plus forte variable d'ajustement des suppressions d'emplois. Ainsi le plafond d'emplois des DDI consacrés en 2012 aux missions MEDDE et METL était limité à **19.376**. Le plafond d'emplois des **services régionaux et interrégionaux de 26 270 (DIR, DIRM, DREAL, DEAL, CETE, SN...)**.

La répartition des effectifs cible 2013 par action miroir selon les zones de gouvernance régionales fait l'objet du tableau ci-joint.

Zone de gouvernance d'ETP	TOTAL
ALSACE	613,7
AQUITAINE	2 353,6
AUVERGNE	1 388,4
BASSE-NORMANDIE	828,2
BOURGOGNE	894,7
BRETAGNE	2 455,0
CENTRE	1 299,2
CHAMPAGNE-ARDENNE	752,6
CORSE	380,4
FRANCHE-COMTE	656,7
HAUTE-NORMANDIE	2 149,6
ILE-DE-France	3 781,7
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1 202,9
LIMOUSIN	1 114,4
LORRAINE	2 369,8
MIDI-PYRENEES	2 123,0
NORD-PAS-DE-CALAIS	2 457,7
PAYS-DE-LA-LOIRE	2 180,6
PICARDIE	840,6
POITOU-CHARENTES	982,0
PACA	2 779,7
RHONE-ALPES	3 527,3
GUADELOUPE	367,2
GUYANE	389,1
MARTINIQUE	334,1
REUNION	366,9
MAYOTTE	477,4

IV- Baisses d'effectifs par programme : - 3469 au solde !

Dans le détail, les effectifs consacrés aux différents programmes baissent de depuis 2010.

Si l'on compare 2013 et 2012, la réduction est de 3469 ETPT (solde : - 3828 + 359), de plus grande ampleur que la réduction de 1276 ETPT du PLF 2013 affichée dans le SERM 2013. Et nous tenons compte de l'action 22 « Transferts et décentralisation » (4785 ETP) correspondant à des collègues transférés aux conseils généraux (OPA des Parcs transférés en 2 vagues), et du transfert en 2013 à VNF des 4231 agents des SN...

Trois programmes voient leurs effectifs augmenter : Logement (+ 278), Sécurité Affaires Maritimes (+ 67), Aérien hors budget annexe (+12... le budget annexe prévoyant - 98), ASN (+ 2). **Mais tous les autres perdent !**

Urbanisme UTAH (-1558), Infra Transports (-285), Fonctions supports (-134), RST (-44), Energie (-34), Sécurité et circulation routière (-28 en dépit du transfert à l'intérieur « ministère prioritaire »), Prévention des risques (-10)...

		PLF 2013	PLF 2012	PLF 2010	2013/2012
Conduite et pilotages des politiques - Programme 217	MEDDE	8433	10525	11480	-134
Conduite et pilotages des politiques - Programme 337	METL	1956			
Infrastructures et services de transports -act 8		11657	16173	22808	-285
<i>En 2013 : - 4231 ETPT des SN et DDT vers l'EPA VNF</i>					
Sécurité et circulation routière- act 9	MEDDE	732	2286	2334	-28
Majorité des effectifs sur Budget Intérieur (programme sécurité)	Intérieur	1526			
Sécurité et affaires maritimes- act 11	MEDDE	2959	2892	3228	67
Paysages, Eau et Biodiversité – act 13	MEDDE	3144	12609	13187	-1558
Urbanisme, Aménagement, Habitat UTAH – act 15	METL	7907			
Logement et Hébergement	METL	3648	3370	3101	278
Recherche, Action scientifique et technique act 14	MEDDE	2442	2486	2478	-44
Prévention des risques – act 16	MEDDE	3199	3209	3073	-10
Transfert et décentralisation – act 22	MEDDE	4785	5520	599	-735
Energie, climat et après mines- act 23	MEDDE	791	825	818	-34
Transports Aérien (hors BACEA)	MEDDE	42	30	703	12
Autorité de sûreté nucléaire (ASN) prog 181	MEDDE	363	361	361	2
CNDP (Commission Nationale des Débats Publics)	MEDDE	7	7	7	0
ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aériennes)	MEDDE	12	12	12	0
Solde comparaison 2013/2012					-3469



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Comité de suivi CEREMA du 24 avril 2013

Présents pour la CGT :

Bruno Piel (CETE Ouest), Jean-Charles Beaudoin (CETMEF), Didier Baton (CETE Lyon), Jean-Luc Muller (CETE IdF), Philippe Garcia (CETE NC).

Déclaration liminaire

La CGT dénonce la désinvolture avec laquelle la DRI, la DRH et la préfiguration, mettent en œuvre le CEREMA, comme en témoignent les deux réunions concernant la circulaire de pré-positionnement.

Les éléments d'analyses et d'études prévus dans le protocole, ainsi que les interrogations portées par la CGT à chaque réunion du comité de suivi demeurent sans réponse.

L'administration déroule son projet, sans tenir compte des représentants du personnel et des agents. Dans ces conditions, il ne peut y avoir de discussion de fond sur le CEREMA portant sur son organisation, sa stratégie, ses missions, ses donneurs d'ordres et la gestion de ses compétences en qualité et en volume.

Les seuls éléments de communication envers les agents sont la lettre de la préfiguration et le nouveau questionnaire « 18 questions pour donner votre avis ». À la première question, nombre d'agents répondent « autre : Le syndicat CGT ». Mais dès la seconde question, le questionnaire est verrouillé, les agents ne peuvent plus continuer. En outre, ce questionnaire n'aborde absolument pas l'aspect social. Il illustre bien le parti pris par l'administration.

Ce parti pris s'illustre aussi dans la négation des instances représentatives. Plusieurs comités techniques locaux seront postérieurs au comité technique ministériel du 16 mai concernant l'organisation du CEREMA. C'est inacceptable. Nous exigeons le respect des instances locales qui ne sont pas des chambres d'enregistrement. Vous avez l'alternative soit de donner la consigne aux directeurs des services de réunir les CT locaux avant le 16 mai, soit de reporter ce point de l'ordre du jour du CT ministériel.

Prenant à témoin les agents destinataires de notre déclaration, nous tenons à rappeler certains points et revendications :

1/ Les réunions du comité de suivi ont été programmées de longue date. Il est hors de question de changer ce calendrier pour plaire à quelques-uns. La CGT exige le respect de cette planification.

2/ En supplément de la circulaire pré-positionnement maintenant signée, nous demandons :

- l'inscription des 11 services concernés et du CEREMA dans l'arrêté pointant les opérations de restructurations, ouvrant droit à la prime de restructuration,
- en cas de reconversion, le versement de la prime afférente (de 500 € à 1500 €),
- en cas de changement de résidence administrative, la prime prévue à cet effet. Nous rappelons que la résidence administrative mentionnée dans la fiche de pré-positionnement, puis dans l'arrêté, doit correspondre à la commune où travaillera l'agent et non à celle de la direction à laquelle il serait rattaché,
- le maintien, et le cas échéant, la compensation des pertes de rémunération quelqu'en soit la nature (prime de grade, prime métier, indemnité de résidence, ITM, ...). D'ailleurs, nous dénonçons le report de la discussion sur « l'harmonisation des régimes indemnitaires » qui conduit à ce que les agents ignorent son impact au moment de leur pré-positionnement,
- quelle est l'interférence avec le pré-positionnement en cours au CETE Ile de France (le Bourget),
- le maintien des historiques de propositions de promotion,
- le respect des travailleurs reconnus handicapés qui bénéficient d'un régime prioritaire d'affectation.

3/ Dans la continuité de l'affectation des agents au CEREMA, nous exigeons que les moyens de fonctionnement et les moyens sociaux soient discutés : déplacements, action sociale, restauration, ... Nous exigeons aussi que les instances formelles soient mises en place et que leur organisation soit déclinée (Comité Technique ; CHSCT ; ...).

4/ Pour l'hébergement du siège à Bron vous n'avez toujours pas répondu sur les moyens matériels à mettre en œuvre pour accueillir les 60 puis 101, et enfin 130 à 140 agents. La CGT exige qu'avant d'accueillir ces agents sur le site de Lyon, le CHSCT du CETE de Lyon se prononce sur les conditions de travail de ces agents. La CGT combattra toute mise en place qui tasserait, même provisoirement, les agents dans des locaux. Nous vous rappelons que nous avons dénoncé ce point dès votre choix peu argumenté d'implanter le siège à Bron.

5/ La CGT dénonce la diminution des effectifs qui porte sur les catégories B et C. Il s'agit d'un repyramidage interne au CEREMA qui traduit déjà l'abandon de missions opérationnelles au bénéfice de missions de management de projet. C'est la poursuite du faire-faire sans savoir faire, bref c'est une nouvelle amputation des compétences. Par ailleurs, nous exigeons que vous nous indiquiez si les postes du siège de Bron viendront en supplément de l'effectif actuel (création de postes) ou seront pris dans les services appelés à constituer le CEREMA ?

6/ Concernant le projet d'organisation, nous formulons les points suivants :

La CGT souligne la faiblesse de ce projet qui ne traite quasiment pas des CETE appelés à devenir des directions territoriales. Pourtant, nombre de compétences se trouvent dans les CETE, y compris en termes de pilotage d'activité par exemple dans les Pôles de Compétences et d'Innovations (PCI) comme nous le verrons plus loin. Les CETE sont tellement absents de ce document qu'il n'y a aucune indication concernant le rôle des laboratoires, des départements d'études et des départements techniques (par exemple les 2 CECP).

La CGT dénonce également la piètre prise en considération dans ce projet d'organisation, de l'ouverture du CEREMA aux collectivités territoriales. Si les COTITA sont vaguement évoquées,

rien ne concerne l'organisation pour répondre aux besoins qui y seraient formulés. Le pilotage centralisé de ce sujet par la Direction de la Politique Publique, de la Programmation et de la Production (D4P) ne répondra pas aux besoins locaux et s'oppose à la notion d'ancrage territorial que nous défendons. Ceci se confirme par l'absence de deux pièces majeures à cet édifice : un plan stratégique et les flux de pilotage et de commande. Nous dénonçons également, votre parti pris d'une vision orientée d'organisation où les CETE sont extrêmement peu concernés. En outre les responsabilités et circuits de décisions sont dilués entre les directions techniques, la P4P la DSTREI, les DAC ... La CGT demande une clarification du rôle de chacun.

La CGT souligne aussi la faiblesse de la prise en compte des compétences, l'équipe de la DRH dévolue à ce sujet étant composée d'un A+ et de 2B seulement. La valorisation des parcours professionnels, via par exemple les comités de domaines, nécessiterait selon nous bien plus de moyens. La gestion des compétences, c'est-à-dire la prévision, les recrutements, l'évolution des carrières, ... ne peuvent se réduire à une gestion administrative dans un organisme technique. Quels moyens humains la D4P mettra-t-elle en œuvre sur ce sujet ? Comment la Direction Scientifique et Techniques des Relations Européennes et Internationales (DSTREI) sera-t-elle impliquée ?

La CGT rappelle son attachement à la continuité des compétences : essais, contrôles, investigations, ingénierie, expertise, recherche ... Minorer ou assécher une compétence conduit à terme à perdre la légitimité et la neutralité incombant au service public.

La CGT réaffirme le besoin de cohérence et de transversalité de plus en plus nécessaire pour répondre aux enjeux et besoins sociaux. L'éclatement de certaines thématiques telles les risques, la géotechnique ... apparaît préjudiciable. Nous souhaitons que ces domaines soient regroupés. Une alternative à votre projet consisterait à créer une spécificité pour ces domaines au même niveau que les directions techniques.

La CGT réaffirme le besoin de maintenir la sécurité routière ainsi que la continuité entre la conception, l'entretien, l'exploitation et la gestion des infrastructures. Ces thématiques ne peuvent être éparpillées dans les trois directions techniques. Là encore, nous revendiquons une homogénéité de pilotage de ces activités.

La CGT réaffirme l'incohérence de certaines missions rattachées à une direction technique, comme par exemple les prototypes, la métrologie, ... Ces activités transversales aux 11 services n'ont pas à être rattachées à une direction. La création d'une entité transversale de même niveau qu'une direction technique répondrait là aussi aux besoins.

Une réponse qui consisterait à nous renvoyer à des groupes transversaux ne saurait nous satisfaire, car il s'agit de pilotage et non d'un regroupement de type club métier que les agents savent organiser entre eux. En outre cette réponse laisserait transparaître une obligation de mobilité entre directions techniques pour les agents qui souhaiteraient rester dans leur domaine d'activité, alors que celui-ci serait rattaché à une autre direction.

Un point important concerne les PCI, soit environ 800 agents sur les 2800 des CETE. La CGT a toujours dénoncé leur mise en place dans le contexte de diminution d'effectifs, comme une atteinte à l'ancrage territorial et à l'égalité des territoires indispensables au service public. Cependant, certains sont directement rattachés à une direction d'administration centrale. Comment seront-ils gérés en mode CEREMA ? Seront-ils financés dans la dotation globale ? Devront-ils être subordonnés à un échelon intermédiaire peu utile aujourd'hui ? Quelle sera l'articulation entre les PCI et les directions techniques (concurrence ou complémentarité) ? Nous exigeons que le bilan des PCI nous soit remis rapidement et que leur articulation dans l'organisation du CEREMA soit

mieux considérée et non par le terme laconique : « pôles de rayonnement national ».

Avant de vous faire part point par point de nos remarques et nos revendications lors de la première lecture de votre projet, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation des agents des services concernés, nous tenons à pointer la contradiction de votre note de couverture : « on fait le choix de limiter au maximum les changements d'organisation à mettre en place au 1er janvier 2014 ; en conséquence, les organigrammes 2014 de ces 11 entités seront très proches des organigrammes actuels des 11 services. Toutefois, ..., il est important que la création du CEREMA ne se résume pas à une juxtaposition des 11 services actuels, ... ». Ainsi, rien ne change, mais en fait tout change. C'est bien la raison pour laquelle vous avez toujours refusé de garantir la pérennité des postes, donc des missions. C'est la raison pour laquelle vous refusez que ce projet soit bâti avec les agents qui connaissent leurs activités, leurs compétences et leurs donneurs d'ordre. Les agents qui liront cette déclaration sauront apprécier la légitimité de ce constat.

Pour conclure, la CGT est loin de cautionner votre projet, car d'une part nous ne sommes pas dans la cogestion, et d'autre part nous ne défendons pas les mêmes intérêts. Nous restons attachés à défendre un CEREMA au service de toute la nation, organisé territorialement au plus proche des besoins, avec une maîtrise complète des compétences garantissant leur neutralité et leur indépendance aux donneurs d'ordre. En d'autres termes, il s'agit de défendre nos missions, les postes, les statuts et les rémunérations des agents pour maintenir un service public efficace.

Après cette déclaration, la CGT (comme d'autres organisations) constate l'absence remarquée du DRI. Elle regrette aussi que personne des Cabinets signataires du protocole ne soit présent.

Consultation du Comité Technique Ministériel et des Comités Techniques Locaux

La DRH et le préfigurateur indiquent que le calendrier des CTL et CTM (CTL les 23 ou 24 mai et CTM le 16 mai) sera maintenu et qu'il y aura des concertations informelles locales.

La CGT rappelle que les interlocuteurs légitimes sont ceux des organisations au CTL. Elle réaffirme son exigence que les comités locaux précèdent le comité technique ministériel.

La DRH va étudier la possibilité de rétablir l'ordre normal de tenue des comités techniques. A la reprise des débats l'après-midi, la DRH indique la programmation d'un CTM le 30 mai pour tenir compte de notre demande.

La CGT demande si les ordres du jour entre CTM et CTL seront différents ?

Le préfigurateur indique que le CTL sera consulté sur l'organigramme CEREMA, mais aussi sur l'organigramme local. Le CTM se prononcera sur l'ensemble en tenant compte des organigrammes locaux.

Questionnaire aux agents

Les OS pointent le questionnaire qui n'envisage pas les OS comme source d'information et oriente les réponses. Le préfigurateur rappelle que le questionnaire sur l'avis des agents fait partie du chantier F et que son objectif n'est pas de savoir si les organisations syndicales jouent correctement leur rôle, même si la première question permet de répondre en ce sens.

La CGT et FO contestent le fond de ce questionnaire qui « vend » le projet de l'administration et n'est absolument pas une information ou une concertation.

La CGT ne demande pas que le questionnaire soit un baromètre syndical. En revanche, elle dénonce l'impossibilité de réponse ouverte.

La CGT ajoute qu'au travers de ce questionnaire, les réponses ouvertes pourraient mettre en porte-à-faux les directions qui n'assurent pas correctement la diffusion de l'information, alors que les syndicats assument totalement cette transparence. Enfin, le questionnaire ne permet pas aux agents d'exprimer d'éventuelles réserves négatives à la création du CEREMA.

À ce moment des débats, après une heure de discussion, la DRH stoppe brutalement ses réponses, éludant ainsi les questions de la CGT.

1/ Arbitrage concernant les effectifs

Un document est remis en séance abordant uniquement les changements de périmètre liés aux missions (document joint sur le site de la fédération CGT).

Les effectifs Grenelle du CETE IdF – DRIEA concernent la Ville Durable. Les agents resteront en place. La CGT demande en parallèle une vision sur les missions assurées actuellement par la DRIEA pour le compte du CETE dont la Direction Territoriale IdF aura la charge.

Le préfigurateur indique que pour le CETE IdF, le secrétariat délégué, constitué de 22 postes, n'assure pas totalement les missions supports (certaines sont assurées au sein du SG de la DRIEA). Les agents de ce secrétariat délégué sont concernés par le pré-positionnement. Deux postes supplémentaires seront nécessaires, mais les 24 ETP prévus ne couvriront pas la totalité du transfert des missions.[ndlr : comment ces missions seront-elles assurées ?]

Un second tableau sur l'ensemble des effectifs CEREMA au 1er janvier est remis en séance. (disponible sur le site de la fédération CGT). De ce fait, la CGT se réserve le droit de s'exprimer sur ce sujet lors du prochain comité de suivi.

Au total, l'administration affiche 28 ETP de plus dans le périmètre CEREMA, avec 39 créations de postes pour le siège et le transfert des 37,5 ETP des CRICR et 11,7 ETP du SOeS. Cependant, la CGT fait le constat d'un différentiel d'environ 62 postes pour les effectifs support et de pilotage qui seront affectés au siège, soit en moyenne 5 ETP à prendre dans chacun des 11 services du CEREMA (pour un siège à 101 postes, et encore plus pour arriver à 130 ou 140 postes en régime de croisière !)

Le déficit de 62 ETP pris sur les effectifs, « normalement vacants », des 11 services se répartira comme suit :

CETE Est -2,2 ETP (ACS¹ +5,35 ; contribution siège -7,52)

CETE IdIF +18,5 (création de services supports ; + 24 contribution siège -5,85)

CETE de Lyon +1,6 ETP (ACS +7,49 ; renforcement support +7 ; contribution siège -12,70)

CETE Méditerranée -10,4 ETP (contribution au siège -10,4)

CETE NP +1 ETP (ACS +7,5 ; contribution au siège -6,5)

CETE NC -9,5 ETP (contribution au siège -9,5)

CETE Ouest -8,8 ETP (contribution au siège -8,8)

1 ACS : Agence Comptable Secondaire

CETE SO -3 ETP (ACS +5,5 ; contribution au siège -8,5)
CERTU -2 ETP (contribution au siège -2)
CETMEF +4 ETP (8 en rétablissement d'effectif ; contribution au siège -4)
SETRA -16 ETP (contribution au siège -16)

Entre 2012 et le 1er janvier 2014, on note donc une baisse de 3326,8 ETP à 3284,5 ETP, soit -42 ETP, alors qu'un « douzième service », le siège, sera créé !

Le préfigurateur indique que des postes sont volontairement supprimés au SETRA car il y a une grande vacance de postes et que ceci impactera moins les autres services. Néanmoins, il y aura une mémoire de cette diminution [ndlr : Ce sont les autres services qui seront ultérieurement ponctionnés]. A noter que les répartitions entre les différents macro-grades sont, d'après la préfiguration, de la responsabilité des chefs de services.

2/ Projet d'organisation

Le préfigurateur indique que l'organisation du CEREMA sera présentée au CTM de mai. Il explique que l'organisation projetée devrait préserver les possibilités quant à l'établissement d'une stratégie et permettre, au second semestre, l'élaboration du programme annuel 2014. A partir de 2014, l'organigramme, appelé à évoluer, devra être adopté par le CA du CEREMA. Ainsi, le préfigurateur admet que la concertation sur l'organigramme devra se poursuivre après le CTM.

Sur les directions techniques et les pôles de compétences

La CGT reprend les éléments de sa déclaration liminaire sur la dichotomie domaines/métiers. Elle insiste sur la nécessité de mieux définir le rôle de chacun : Directions Techniques, D4P, DSTREI, directions territoriales.

L'équipe de préfiguration ne souhaite pas mettre en place davantage de directions techniques, d'une part pour ne pas consommer de moyens supplémentaires, d'autre part pour ne pas multiplier les interfaces tout en admettant qu'un schéma à 4 directions techniques est réaliste. Il explique que la distribution des domaines entre les directions techniques n'a pas pour but la mobilité des agents. [ndlr : pour autant il n'indique pas comment s'organiseront les nouvelles activités. Par exemple, la construction des bâtiments rattachée au SETRA demeurera-t-elle physiquement au CERTU ?].

La DTITM (actuel SETRA) assurera l'animation de la géotechnique.

Le préfigurateur indique que les PCI « n'ont pas été pensés pour intégrer les STC ». Il précise que certains champs ne sont pas couverts par un seul STC. Par conséquent, il n'y aura pas de « redécoupage » des activités des STC appelé à devenir des directions techniques. Il note au contraire certains recouvrements sans donner plus de précisions dans ces cas.

Sur l'avenir des PCI, le préfigurateur précise que les engagements actuels avec les directions générales seront assumés. Cependant, les pôles évolueront et à terme n'assureront plus forcément les mêmes prérogatives de pilotage et d'animation. [ndlr : la polarisation va s'accroître suivant un mode qui « spécialisera » les sites. Dans le contexte de réduction des effectifs de ces dernières années, l'ancrage territorial est menacé.]

Pour la CGT le manque de précisions sur l'articulation entre les futures directions techniques (500 agents) et les PCI (800 agents) est source d'inquiétude pour les agents. La CGT réclame une clarification.

Selon le préfigurateur, le volume de la D4P de 16 agents ne lui permettra pas de concurrencer les directions techniques.

La CGT s'interroge sur le rattachement de certaines activités à une direction technique en prenant l'exemple de la métrologie, de l'instrumentation et des prototypes. L'étendue de cette activité transversale risque d'être limitée par le rattachement à la direction technique eau, mer et fluvial. La CGT revendique que cette mission transversale ne soit pas adossée à une direction technique.

La CGT précise que les 3 STC ont des parcours et des historiques différents et que leur rôle ne se réduit pas simplement à de l'animation et du pilotage. L'organisation par domaine masque les métiers, d'où la difficulté à comprendre ce que font les uns et les autres. La CGT indique que le fait de partir des besoins des DAC et des collectivités territoriales aurait permis d'obtenir un document plus en phase avec les besoins réels. L'équipe de préfiguration répond qu'elle a bien saisi que les STC font aussi de l'expertise, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du soutien aux DAC. Elle reconnaît aussi la présence au sein du CETMEF d'une compétence dans les domaines télécommunication et électronique.

Recherche

Sur l'aspect recherche, le préfigurateur la conçoit dans un continuum en lien avec le terrain qui doit être conservé.

Activités supports

La CGT demande quelle sera la répartition entre les services support du siège et des directions. La secrétaire générale a répondu que les services du siège n'ont pas vocation à assurer la gestion de proximité. En revanche, un certain nombre de besoins pourront être gérés au niveau national (ex : certains marchés d'achats à gros volumes). La secrétaire générale situe les services support du siège en appui méthodologique et résolution de problèmes complexes, animation et soutien aux autres services supports.

La CGT demande que soit précisée la notion d'Autorisation de Recrutement Local (ARL). La DRH explique que les ARL sont limitées et en dehors des effectifs autorisés. Elles devraient concerner au maximum une quinzaine de postes pour des mobilités au sein de la fonction publique.

A la question du niveau de centralisation documentaire du CEREMA, l'administration n'apporte pas encore de réponse.

Questions subsidiaires et en suspens :

- Comment sera gérée l'année de décalage des ISS (ISS de l'année N payées l'année N+1) ? La CGT revendique que l'affectation au CEREMA ne constitue pas l'occasion de geler les ISS d'une année dans le cas où le CEREMA reviendrait à l'année courante.
- La CGT a demandé le nom du directeur scientifique. Il est désigné, mais ne sera connu que mi-mai.

Prochaine réunion du comité de suivi le 13 mai



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Groupe d'échanges 16 avril 2013

(délégation CGT : Francis Combrouze, Gilles Callay)

Point 1 : Projet de textes relatifs aux emplois de direction de VNF

Ces projets de texte (décret et arrêté) déterminent les conditions de rémunération des emplois de direction à l'EPA VNF (par exemple, directeurs territoriaux, secrétaire général, DRH...). Les indices et échelles lettres de rémunération correspondent aux emplois fonctionnels des corps de catégories A + : ils s'avèrent comparables à ceux des services de l'Etat et de ses établissements publics, et n'appellent pas de remarques de la CGT. S'agissant de ce type de nominations, les postes seront publiés au JO avant désignation des titulaires par le gouvernement, les CAP des corps correspondant en étant informées après coup.

Point 2 : Projet d'arrêté attribuant la compétence interdépartementale en matière de prévision des crues (SPC)

- **1 L'objet de cet arrêté** consiste à procéder à la dernière vague de réorganisation des SPC selon le principe de bassin et sous bassin. Sont concernés les **10 SPC suivants, devenant 7 SPC** dans des frontières géographiques des bassins suivants.

Adour-Garonne : les 2 SPC Garonne et Tarn-Lot, sont regroupés en **1 SPC Garonne-Tarn-Lot rattaché à la DREAL Midi-Pyrénées** ; les 2 SPC Adour et Dordogne et une partie du SPC Littoral Atlantique pour l'estuaire Gironde, sont regroupés en **1 SPC Gironde-Adour-Garonne rattaché à la DREAL Aquitaine**.

Loire Bretagne : le SPC Vienne-Thouet et la partie restante du SPC Littoral Atlantique sont regroupés en **1 SPC Vienne-Charente-Atlantique rattaché à la DREAL Poitou-Charentes** ; le SPC Maine-Loire aval est **rattaché à la DREAL Pays de Loire**.

- **2 Ce processus de réorganisation concerne 159 ETP dans ces SPC et a été initié en 2009**. Le pré positionnement s'achèvera en juillet 2013. 24 agents ne suivraient pas leurs postes et ont retrouvé d'autres fonctions au sein de leur DDTM, l'administration établit à 3 seulement le nombre de postes ouverts dans les 7 SPC qui ne seraient pas encore pourvus. La fin du processus pour le SPC Dordogne interviendra en juillet 2014, en raison d'un certain nombre de considérations particulières liées à ce service (en outre des relations personnelles très difficiles au sein du SPC Dordogne ont motivé la saisine du CHSCT avec des plaintes entre agents...). L'administration assure que les droits des agents sont garantis (rémunérations, pas de mobilité géographique imposée) : cette restructuration est couverte par l'arrêté listant les opérations éligibles à la prime de restructuration.

- 3 En réponse aux demandes de la CGT : l'administration communiquera avant le CTM du 16 mai les effectifs cibles 2013 de l'ensemble des **22 SPC** (programme 217, action miroir du programme 181 Risques) et l'état de consultation des CT locaux qui a débuté (DDTM et DREAL concernés); le texte du projet d'arrêté sera modifié (visas comportant le décret DREAL et l'avis du comité national de l'eau, article 2 simplifié pour réduire le nombre de conventions et garantir la mise à disposition des données de prévision des crues, article 3 allégé par suppression du premier alinéa.

La CGT rappelle qu'en 2000, il y avait 52 services d'annonce des crues et qu'à l'issue de ces réorganisations il y aura 22 services de prévision des crues (SPC) et le SCHAPI (Service à compétence nationale de la DGPR basé à Toulouse). L'administration (Chef de service du SCHAPI, DGPR) assure que les restructurations, justifiées par le rapprochement avec les missions d'hydrométrie et l'amélioration des méthodes fines de prévision, permettent d'améliorer la prévention en permettant le maintien des compétences des équipes des SPC. Nous estimons que demeurent très insuffisants (0,2 ETP/DDTM), les moyens accordés en DDTM pour donner suites aux données des prévisions de crues et ainsi réaliser les fonctions de préparation à la gestion de crise inondations, avec la connaissance fine du terrain en direction des maires et des services de secours.

**Intervention de Christian MAHUT Président du CCAS
au congrès de la FNASCE le 12 avril 2013 à Royan**

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale (CCAS), et c'est un plaisir pour moi de participer à vos travaux.

Je tiens à remercier votre Présidente Joëlle GAU pour son invitation et sa participation active avec Bruna CHANEL-OLIVE au CCAS.

J'ai une pensée émue pour Michel MOUSSIÈRE qui nous a quitté en septembre 2012, peu après l'assemblée générale de Dourdan où j'étais à ses côtés, il aura été un grand humaniste au sein de votre mouvement associatif et de l'action sociale ministérielle, en siégeant de nombreuses années au CCAS.

Je veux également exprimer un grand merci aux président(e)s et acteurs locaux des ASCE qui œuvrent au sein des comités locaux d'action sociale pour réaliser de nombreuses actions collectives et arbres de Noël en faveur des agents actifs et retraités, et de leurs enfants.

Mes propos de 2012 à votre assemblée générale de Dourdan étaient emprunts d'optimisme, d'aspiration à un véritable changement, de revalorisation de nos missions de service public et de la dimension humaine au sein de nos services, avec une prise en compte des besoins sociaux.

Force est de constater qu'un an plus tard, la déception est grande, tant la situation des personnels et des services a continué à se dégrader !

La modernisation de l'action publique(MAP), a pris la suite de la révision générale des politiques publiques (RGPP), mais n'a pas amélioré notre destin, bien au contraire !

Nos emplois sont sacrifiés sur l'autel de la réduction des dépenses publiques dans nos ministères dit « non prioritaires », avec des transferts massifs dans des établissements publics comme VNF et CEREMA, des privatisations de routes nationales, l'abandon de missions telles, l'instruction des permis de construire et l'aide technique aux communes, les mutualisations et transferts vers d'autres ministères.

Alors dans un tel contexte, il ne faut pas s'étonner que **les travailleurs de nuit vivent au jour le jour, que les dessinateurs fassent grise mine, que les techniciens et secrétaires administratifs pourtant devenus durables par l'allongement de leur carrière se retrouvent jetables par l'abandon de leurs missions, que les ingénieurs privés d'ingénierie en soient réduits à gérer la pénurie, et que les météorologistes soient carrément en dépression !**

Mais qu'advient l'action sociale avec cette crise morale, me direz-vous ?

Et bien, elle aussi n'échappe pas à la rigueur puisque son budget a été amputé de 4,2 % en 2013 pour nos ministères et qu'il l'a été de plus de 10% au niveau interministériel pour la fonction publique de l'État avec une baisse de 15 millions d'euros à laquelle s'ajoutent une réserve de précaution de 6% et une annonce récente de « surgel » de 3 millions d'euros.

L'hiver aura vraiment été rigoureux avec cette rigueur à répétition !

Pour autant le CCAS ne baisse pas les bras, et nous agissons pour maintenir le lien et la cohésion sociale au sein des services.

Ainsi le CCAS et les CLAS ont été renouvelés en 2012 et nous avons pu nous réunir à Paris fin novembre pour échanger sur le rôle des CLAS et leur devenir.

Les débats ont permis de mettre en valeur la richesse des activités des CLAS au sein des services, pour créer du lien social entre les agents en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux, professionnels, associatifs et mutualistes.

La synthèse des ateliers a fait ressortir les difficultés rencontrées par les CLAS de se faire reconnaître et d'obtenir les moyens financiers, matériels et humains, nécessaires à la mise en œuvre d'une action sociale de proximité.

Notre ministre Delphine BATHO, malgré ses engagements n'est pas venue, sans doute a-t-elle été retenue par Cécile DUFLOT ou par un avis de tempête gouvernementale !

Cette absence ne nous a pas permis de connaître les véritables intentions de nos décideurs politiques sur le devenir de l'action sociale ministérielle.

Malgré tout, des engagements ont été pris par la DRH sur la nécessité de maintenir une action sociale de proximité à partir des CLAS et des commissions régionales de concertation de l'action sociale (CRCAS).

Un groupe de travail s'est mis en place dès janvier 2013 entre la sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, le président du CCAS, et les fédérations, en vue d'aboutir à un toilettage de l'arrêté de 2008 (pour le CCAS et les CLAS), et de 2010 pour les CRCAS, tenant compte de l'évolution des services, et dans le but de rédiger une circulaire d'application aux services définissant le rôle des instances de l'action sociale, avec les moyens matériels et humains qui leurs sont dédiés, ainsi que les garanties statutaires et de rémunérations des représentants élus en charge de ces instances.

Par ailleurs le CCAS et les fédérations syndicales ont formulé une demande conjointe de rencontre avec les deux ministres du METL et du MEDDE, afin d'obtenir des engagements sur la continuité de l'action sociale ministérielle à travers le CCAS, les CRCAS et les CLAS, avec une prise en compte des besoins sociaux, en matière de logement, restauration, préservation du patrimoine social immobilier constitué par les centres de vacances du CGCV, les unités d'accueil des ASCE, les restaurants administratifs, les crèches et centres de loisirs, de renforcement de l'action sociale envers les retraités, de continuité de celle-ci pour les agents transférés dans les EPA ou autres services, et bien sur, d'augmentation générale du budget de l'action sociale à hauteur de 3% de la masse salariale et des pensions.

Les annonces répétées par les ministres successifs de considérer l'action sociale comme prioritaire, doivent se traduire dans les actes !

C'est ce que nous attendons des négociations qui vont s'engager dans le fonction publique avec les syndicats dans le cadre de l'agenda social à partir du 26 avril 2013.

L'évolution de l'action sociale dans les trois versants de la fonction publique y sera débattue. Les résultats de cette négociation auront des conséquences sur l'organisation et le contenu de l'action sociale en faveur des agents de la fonction publique.

S'agissant de la fonction publique de l'État, la réflexion s'est engagée depuis un an à partir du rapport de l'inspection générale des affaires sociales(IGAS), et du contrôle général économique et financier (CGEFI), qui ont fait un état des lieux de l'action sociale au sein des administrations de l'État et qui ont proposé des pistes d'évolutions.

Nulle doute que l'organisation actuelle de l'action sociale sera modifiée, à nous collectivement de tirer vers le haut la réponse aux besoins sociaux des agents !

Pour conclure mon intervention, je tiens à rendre hommage au nom du CCAS à votre mouvement associatif.

Je suis parmi vous depuis trois jours et je me suis imprégné de votre « ADN », une **forme d'Amour et de Dévouement Naturel**, pour cultiver l'amitié, l'entraide, le bénévolat, et le lien social.

Cette terre humaine c'est votre richesse, parce que vous la rendez fertile à travers la culture, le sport, la solidarité, en semant autant de graines qui font émerger des talents en herbe, mais aussi d'autres bien plus mûrs, comme Jean-Jacques qui a reçu son « soulier d'or » remis chaleureusement par « OSCAR et ANGELA ».

Continuez à vous nourrir de ces valeurs humaines et collectives qui constituent le meilleur remède contre l'individualisme et la marchandisation !

Vous pouvez compter sur le soutien et l'engagement du CCAS pour garantir la pérennité de votre association et mettre en valeur toutes vos actions.

Cultivons l'espérance d'un avenir meilleur auprès de nos collègues en détresse morale, ayons des « zestes d'amour », pour faire palpiter les cœurs de notre énergie « orange-passion »!

Merci de votre attention.

Christian MAHUT



Fédération
Nationale des
Syndicats
Maritimes



Déclaration liminaire à la rencontre avec le Ministre des Transports, Monsieur CUVILLIER, le 23 avril 2013

Monsieur le Ministre,

Vous nous recevez, aujourd'hui, dans la continuité de la rencontre que nous avons eu fin juillet 2012.

Cette rencontre se situe dans un contexte économique et social extrêmement tendu auquel n'échappent pas les salariés des transports, comme avec l'Accord National Interprofessionnel – bien mal nommé sur la « sécurisation de l'emploi » – qui, en fait, est plutôt la déstructuration du Code du Travail.

Les salariés des transports et de leurs infrastructures mesurent la nocivité de ce texte, eux qui – depuis des années – subissent déjà le dumping social, la concurrence à tout va, la politique bas coût ... quand, dans le même temps, les entreprises bénéficient, chaque année, de 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales alors que l'on développe une politique d'austérité envers ceux qui – pourtant – produisent les richesses : les salariés.

Le budget transports 2013 s'inscrit dans cette logique d'austérité, notamment porté par le cadre du Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) ratifié par la France en octobre 2012, alors que les besoins sont immenses pour développer et améliorer les transports, les infrastructures, mieux répondre aux enjeux environnementaux – notamment en renforçant les modes alternatifs ; ce budget transport est un frein à la réponse aux besoins, à l'aménagement du territoire et à leur développement économique.

C'est donc dans ce contexte que nous allons aborder avec vous les points suivants et il ne vous étonnera pas que nous commençons par ce qui a été un marqueur du quinquennat de Sarkozy, **le droit de grève**.

Notre ancien président avait commencé son mandat par une loi sur ce sujet en Août 2007 – concernant la SNCF, la RATP, le transport urbain et interurbain – il l'a terminé par une autre loi sur le transport aérien en créant à nouveau des dispositifs coercitifs pour les autres modes de transport.

A chaque fois la gauche a combattu ces textes, vous-mêmes monsieur le Ministre avez été co-signataire du recours devant le conseil constitutionnel.

Vous comprendrez que nous vous demandons de mettre, enfin, vos actes d'aujourd'hui en accord avec ceux que vous avez pris quand vous étiez dans l'opposition.

Avec le recul que nous avons, il est clair que les entreprises utilisent cette arme contre les salariés, les menaces de sanctions sont légions. Ces lois sont sources de conflit inutile et dégradent encore un peu plus les relations sociales alors même que leur objectif affiché était de l'améliorer.

Les salariés du transport attendent un signal fort de la part du gouvernement actuel afin de rompre avec les méthodes de Sarkozy et les pseudos négociations unilatérales du patronat. Il est plus

urgent de mettre en place un vrai dialogue social de qualité, afin de contraindre les employeurs à répondre aux demandes des salariés, respectueux d'une méthode consensuelle conforme au dialogue social, la continuité du Service Public dans les transports n'est pas affectée principalement par la multiplication des grèves. Elle est à rechercher dans les choix libéraux opérés, qui se traduisent par des insuffisances de moyens humains et matériels, mais aussi par des manques d'investissement. Cela génère des perturbations, voire des ruptures du service public importantes au quotidien pour les voyageurs, sans qu'aucune loi d'obligation du maintien du service public ne soit proposée aux opérateurs.

Seuls une véritable politique des transports publics et un dialogue social de haut niveau aboutissant à la satisfaction aux légitimes demandes des salariés et des usagers par la négociation peuvent assainir le climat social.

Il n'y a pas d'autres issues, Monsieur le ministre, que de revenir sur l'ensemble de ces dispositions qui, loin d'améliorer l'information au passager, ne vise qu'à restreindre une liberté fondamentale pour les salariés concernés. D'autant que des parlementaires, mesurant votre fébrilité sur ce dossier, veulent étendre ces atteintes au droit de grève dans les transports maritimes.

Projet de loi « Acte III de décentralisation » :

Il est important que nous ayons un échange sur l'impact du projet de loi dit « *acte III de décentralisation* » avec la politique nationale des transports. En premier lieu sur la question de l'unicité du réseau ferré et l'avenir des trains inter-cités nationaux. Comment faire entendre d'un côté une volonté de réunifier le système ferroviaire et de l'autre viser le transfert aux régions de la gestion de certaines lignes. Aujourd'hui, nombre de ces lignes font l'objet d'études envisageant leur réouverture. Cette compétence supplémentaire incluse dans le projet de loi serait un frein à ces perspectives de développement du réseau voyageur. Il y a, de fait, antinomie entre les différentes options politiques et la décentralisation accrue ne peut pas se traduire par une fracturation et une réduction du réseau national. Il en va de même concernant les trains nationaux autres que TGV qui garantissent le service public ferroviaire pour de nombreux territoires et leur population. Dans ce domaine, également, nous sentons une volonté de déclasser une majorité de ces circulations pour les livrer aux régions au risque de voir disparaître certaines d'entre elles par l'incapacité des autorités organisatrices de les financer. Cette proposition est à adosser à celle de confier aux Régions les transports routiers non urbains en créant des lignes de bus interrégionales. Nous voyons bien qu'entre la réduction budgétaire des autorités locales et l'attribution de circulations ferroviaires dépassant le périmètre territorial, ce sont de nombreux trains d'équilibre du territoire qui sont directement menacés d'être remplacés par des autocars. C'est totalement contraire aux objectifs de réduction de gaz à effet de serre et aux attentes des populations.

C'est la création d'une inégalité territoriale qui se dessine à travers cette proposition, ce qui est contraire aux valeurs de la République et à celle du service public.

De même, il nous semble dangereux et contraire aux mêmes valeurs, l'ambition affichée de vouloir accorder la liberté tarifaire aux AO pour les trains régionaux. Ce projet remet en cause des principes fondamentaux du service public: l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire et la solidarité entre les Régions.

Pour le transport aérien, ce projet de loi prévoit de donner aux Régions la compétence d'élaboration des OSP pour les liaisons aériennes d'aménagement du territoire. Depuis des années, nous assistons dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, à un désengagement de l'Etat. La politique menée dans ce secteur, avec la combinaison de réduction des finances publique et la demande croissante des populations conduit à une stratégie concurrentielle et au développement

des compagnies « *low cost* ». Il est inconcevable que les dotations financières publiques servent à favoriser la régression sociale, la réduction des emplois et à favoriser des méthodes de production qui induisent des risques en matière de sécurité.

Enfin, le projet de loi prévoit que les Régions aient la compétence « du schéma régional de l'intermodalité ». Si nous pouvons voir des facettes positives à cette volonté avec une cohérence territoriale de la construction du plan transport, il y a nécessité d'avoir un vrai débat public sur cette question. Cela passe par l'élaboration d'instances démocratiques intégrant la participation des représentants des usagers et des salariés aux prises de décisions. Cela doit se conjuguer dans une vision nationale des transports par la mise en place d'un pôle national de transport public et un développement de la capacité de l'ingénierie publique notamment pour l'élaboration du SRIT. Enfin, ce projet nécessite d'octroyer aux Régions des ressources nouvelles en les intégrant dans le dispositif d'attribution du Versement Transport.

Pour ce qui est de l'écotaxe poids-lourds, des coûts externes, nous demandons l'internationalisation des coûts dans le coût du transport (généralisation de l'écotaxe PL sur l'ensemble des routes à trafic Poids Lourd, et prises en compte de l'ensemble des externalités négatives du transport : congestion, sécurité, pollutions et nuisances ;

La logique consiste à imposer la tarification du fret à son juste coût afin d'en finir avec une concurrence qui se nourrit de l'opposition entre les modes de transport, les salariés de la route, du rail, du fleuve et de la sous-traitance ; il est essentiel –pour réorienter le système de transport vers un nouvel équilibre intermodal- de sortir du dumping social, tarifaire et écologique.

L'objectif est d'agir pour le report modal de la route vers les modes alternatifs et de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux pour financer le niveau social des salariés et reconversion des emplois.

Repositionner le rôle du transport routier comme l'indispensable complément des autres modes en organisant le système multimodal de transport en réponse aux besoins de la société et du développement durable. Enfin, revoir l'organisation, le temps et les conditions de travail et de vie de son salariat très exploité, ce qui suppose de revaloriser les métiers, de reconnaître les qualifications des salariés et leur pénibilité.

Les logisticiens et chargeurs doivent payer : tarifier le transport à son juste coût doit aider à orienter les productions sur des circuits courts et à produire plus sur les lieux de consommation, donc en lien avec la politique industrielle et l'aménagement du territoire ;

L'écotaxe est un premier pas vers l'intégration des coûts externes supportés par la collectivité et cette nouvelle taxe constitue un outil parmi d'autres outils fiscaux pour réformer la fiscalité nationale et locale (infrastructures et véhicules...).

Rappelons que la CGT revendique la maîtrise publique du système de transport et porte la proposition structurelle de création d'un pôle financier public en réseau des institutions financières ... pour la mise en place de nouveaux mécanismes de financements publics.

Nous demandons l'extension de l'écotaxe poids lourds à toutes les routes supportant du trafic poids lourds au delà des 12 000 km de RN et des quelques RD à trafic Poids lourds important ;

suppression de toute modulation et exonération ; fléchage de la ressource vers les modes alternatifs ; taxer les profits des sociétés d'autoroute pour prendre en compte les externalités négatives.

En ce qui concerne le SNIT, issu du Grenelle de l'Environnement, dans lequel la CGT s'était fortement impliquée, nous regrettons qu'il n'ait jamais été présenté aux parlementaires afin d'en débattre et valider le contenu retenu.

Pour la CGT, nous réaffirmons –avec force- la nécessité d'avoir un Schéma National des infrastructures de transports afin d'avoir une véritable politique de structures s'intégrant dans le maillage des réseaux qui doit être maintenu, renforcé et rénové.

Nous avons besoin de projets structurants pour redynamiser les territoires, dans le cadre d'un renouveau industriel, tout en répondant aux grands enjeux environnementaux : les schémas de services qui avaient été mis en place en 2000 répondaient de cette logique.

L'abandon d'un SNIT ne permettrait plus de lisibilité à moyen et long terme et on pourrait aller vers une politique de guichet que nous contestons.

D'autre part, nous réaffirmons qu'il faut amplifier la régénération, la rénovation des infrastructures (lâchées trop longtemps à l'abandon) dans une logique de complémentarité (rail-routes-fluvial) et que l'on redéveloppe une véritable politique d'entretien des infrastructures.

La priorité doit être mise sur les modes alternatifs à la route (fer-voies navigables) dans une période où nous nous éloignons des objectifs du Grenelle de l'Environnement et où les objectifs de report modal –présenté par l'ADEM- vers le rail, dans le cadre du débat sur la transition énergétique, sont tellement faibles que l'on peut s'interroger sur l'avenir même du Fret ferroviaire et, plus particulièrement, du Fret SNCF.

La France est le pays d'Europe où le réseau autoroutier est le plus dense. Nous refusons toutes nouvelles concessions de routes nationales et demandons que les autoroutes reviennent dans le giron public et que, dans tous les cas, les immenses bénéfices qu'elles amassent servent la collectivité pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires, notamment.

Le développement de la politique du «bas coût» dans les transports :

La politique d'austérité et de réduction des dépenses publiques génèrent une course à l'économie permanente. Des compagnies privées se sont installées dans cette logique pour gagner des appels d'offres et des parts de marché. Pour s'adapter à cette tendance, les entreprises nationales s'inscrivent dans cette procédure. Pour le patronat, lorsque une production est dé-localisable, le dumping social se place au niveau mondial, pour les activités comme le transport qui ne le sont pas, la régression sociale des salariés s'instaure sur le territoire. C'est ainsi qu'est né le principe du «low cost» qui tend à se pratiquer pour tous les modes de transports. Ce qui a débuté dans l'aérien, s'est installé dans le transport maritime, dans le transport routier de marchandises et aujourd'hui pour les transports terrestres de voyageurs la SNCF crée ID BUS et OUI GO après avoir lancé ID TGV et Air France – KLM construit son modèle économique sur la régression sociale. D'une part, nous demandons que des règles beaucoup plus sérieuses soient mises en place pour éviter que la concurrence des transports se fasse au dépend des conditions sociales et de travail des salariés mais aussi de la sécurité. Nous exigeons que les entreprises publiques ou celles dont l'Etat est actionnaire ne puissent pas mettre en place de tel modèle de production et organiser une

concurrence interne sur de telles bases comme nous le constatons avec Air France/KLM ou à la SNCF.

Le transport maritime n'échappe pas à cette stratégie du « bas coût », à l'image de ce qui se passe sur la méditerranée où Corsica Ferries, dont l'armateur est suisse, utilise un pavillon international italien équivalent au RIF sur les lignes de continuité territoriale entre le continent et la Corse –sans un marin français à bord- tout en ayant perçu plus de 150 millions d'euros d'argent public, sans parler des autoroutes de la mer, 15 Millions d'euros d'aides versées, ou plusieurs nationalités naviguent à bord d'un même navire, ce qui peut compromettre la sécurité des passagers comme nous avons pu le constater dans certains accidents de mer récents. Devons nous également laisser les matières énergétiques stratégiques de l'état se faire transporter par des navires sous d'autres pavillons que le Français, la CGT demande la réforme de la loi 92.

En vertu des droits des salariés et des citoyens, nous demandons que les entreprises qui construisent leur profit sur le dumping social et l'application d'une politique du risque calculé ne puissent pas bénéficier de financements publics. Le modèle « *Low cost* » est dans sa conception même contraire aux valeurs de la gauche républicaine, nous sommes en droit d'attendre du gouvernement actuel des mesures visant à contrer le développement de ce système économique, notamment dans les entreprises de transport dont l'Etat est totalement ou partiellement propriétaire.

Sur les épisodes neigeux : il y a nécessité d'un service public national fort avec des moyens renforcés.

Après l'épisode neigeux de décembre 2010, la CGT avait tiré le signal d'alarme notamment en publiant un mémorandum UIT CGT sur les dysfonctionnements des transports dans le domaine dû aux politiques qui privilégient l'austérité conjugué au désengagement de l'Etat, aux conséquences des restructurations brutales intervenues (affaiblissement du système, décentralisation, réforme de l'Etat, RGPP) sous le précédent gouvernement ont conduit à la dégradation de son organisation sur les territoires et de sa capacité et à gérer les situations de crise et à éviter que les usagers ne soient pris au piège.

La CGT tire à nouveau la sonnette d'alarme : ce ne sont pas les annonces récentes faites au travers de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) comme les nouvelles mesures d'austérité qui ressortent de la lettre de cadrage budgétaire de Maignon aux Ministres pouvant déboucher sur 5 milliards supplémentaires de coupes dans les dépenses publiques en 2014 qui sont de nature à améliorer cette situation.

Les usagers, les salariés du secteur mais aussi l'économie du pays sont les perdants ;

A la lumière de ces événements, un débat public objectif doit avoir lieu. Il ne saurait se réduire à un épisode neigeux saisonnier, il doit porter sur l'historique et se fixer l'objectif d'y remédier.

Aussi, la CGT demande d'urgence des tables rondes sur cet épisode neigeux avec la participation des représentants du personnel pour sortir de cette situation avec l'objectif de réponses aux besoins, ce qui suppose la reconquête des moyens publics pour assurer les missions d'intérêt général.

Pour terminer, **quelques mots sur les Assises de la Mer et des Littoraux**

La concertation sur les dix thèmes des Assises, infrastructures portuaires et transports maritimes, les activités pêche et cultures marines ainsi que celles du littoral, notamment la construction et déconstruction navale, et les emplois de toute la filière maritime, rend nécessaire l'organisation de réunions élargies de comités maritimes de façades, en associant –à titre d'expert- les représentants des différents syndicats concernés :

- 1) Les fédérations professionnelles des syndicats maritimes, des officiers de la marine marchande, de l'équipement/environnement (syndicats des personnels administration de la mer), des ports et docks, des travailleurs de l'Etat, de la métallurgie, des mines et de l'énergie
- 2) Les instances de la CGT dans les territoires, les Unions Départementales et Comités Régionaux.

Nous vous demandons de donner les directives nécessaires au Préfets Maritimes et Préfets de Régions et Départements pour que les Directeurs des DIRM, chargées du secrétariat des Comités Maritimes et de Façades donnent toutes les garanties aux organisations syndicales qu'elles seront associées et impliquées sur les thèmes et champs professionnels concernés, dans les prochaines réunions qui semblent programmées par façades.

Vous comprenez l'attachement de la CGT à ce que nos organisations –sur le terrain- qui connaissent le mieux les activités et les problématiques économiques, environnementales et sociales soient consultées comme acteurs incontournables pour enrichir la réflexion de l'Etat autour de la stratégie nationale de la mer et du littoral car, au vu de ce que nous avons pu voir dans l'organisation de ces façades, il n'est pas acceptable que les premiers concernés –que sont les salariés- soient écartés.

Par contre, nous considérons que ces assises ne sont pas le lieu pour discuter du régime spécial de sécurité sociale des marins (ENIM).

Voici les points, Monsieur le Ministre, que nous voulons aborder avec vous, ce soir.



PARIS, le 17 avril 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 19 avril 2013
DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

La CGT dénonce le recours au partenariat public privé pour la reconstruction des 29 barrages de l'Aisne et de la Meuse préconisé par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT), en date d'octobre 2005, partenariat public privé soutenu également par la mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MaPPP) dans son avis du 23 juin 2009, suite à la remise du rapport d'évaluation de 2008 de Voies navigables de France établi sur la base des critères de l'urgence et de la complexité du projet.

La CGT tient à rappeler que malgré l'avis favorable de la MaPPP au recours du PPP, cette entité a formulée deux points de vigilance :

- la surveillance de l'évolution de l'écart de taux entre financements privé et public,
- les conditions d'adjonction de microcentrales de production électrique au projet.

La CGT s'interroge sur :

- **le critère d'urgence** venant justifier la reconstruction de ces barrages par un recours à la solution de financement en contrat PPP, n'est pas avéré alors même que l'origine du projet date du 29 novembre 2005, la délibération du Conseil d'Administration de VNF du 24 juin 2010, la publicité de l'avis public à la concurrence du 19 octobre 2010, le dialogue lancé le 17 juin 2011 a nécessité deux ans de dialogues supplémentaires pour l'aboutissement de la signature du contrat avec VINCI, donc l'urgence était toute relative et n'est plus un argument fondé.
- **le critère lié à la complexité** de la reconstruction de ces barrages justifiant le choix de VNF à recourir au PPP, ne tient pas non plus, alors même que le type de bouchure (BGE et BGVM) retenu par les candidats a déjà été utilisé pour la passe reconstruite en 2005 à Villers-devant-Mouzon (Meuse) ainsi que sur les barrages de Gray et Auxonne reconstruits en 2010 sur la petite Saône et cela sous forme de marchés publics en s'appuyant sur une maîtrise d'œuvre d'ingénierie publique.
- **le financement de ce projet**, n'est pas lisible et il n'est pas abouti à ce stade, puisque qu'aucune des offres remises ne présentent un plan de financement avec des engagements fermes de prêteurs à hauteur de 100%. Le montage financier fait apparaître la seule part des fonds publics apportée par VNF de 16,5 millions d'euros, financée en réalité par les Agences de l'eau Rhin Meuse et Seine Normandie, la région Picardie et le FEDER, mais avec une répartition inconnue. Il est à noter également que le montant total des études externalisées est de 3,8 M€ hors prestation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement au dialogue (prestation en cours). A cette étape il nous semble inacceptable de ne pas avoir la présentation des dépenses de ce projet et des ressources

correspondantes (apport de chaque partenaires), notamment la participation de la région Picardie, de l'Europe, des fonds publics et bancaires sollicités.....

- **l'avis de la commission consultative des candidatures et des offres du projet fait état**, en effet concernant la production hydroélectrique associée aux barrages, que les offres variantes sont peu ambitieuses et en retrait par rapport aux estimations de VNF, tant sur le nombre de sites proposés (de 1 à 7 microcentrales proposées) que sur les puissances proposées. Par ailleurs, il est indiqué que la comparaison des offres des candidats préconisant les BGE et BGVM avec l'évaluation initiale réalisée par VNF, sur la base de technique barrages à clapets, nettement plus onéreuse, fait apparaître de façon évidente un différentiel important à la baisse des dépenses. Ce qui conduit tout naturellement à retenir les projets les plus économes, mais comparaison ne vaut pas raison ! rien n'est dit sur la pertinence des projets techniques à réaliser sur les sections de voies navigables concernées si ce n'est qu'ils coûtent moins cher en construction mais qu'en est-il des coûts d'entretien et de maintenance ? Il est fait état également de la sous estimation par les candidats des dépenses en matière de conformité environnementale et écologique et de la continuité de la biodiversité, il serait nécessaire d'avoir un avis de l'Agence d'évaluation environnementale sur ces projets en regard de ces enjeux incontournables comme cela se pratique pour tout projet de construction d'infrastructure.

- **l'éventuelle mise en place d'un instrumentum juridique** précisant les modalités de calcul de l'indemnité du titulaire et des créanciers en cas d'annulation ou de déclaration de nullité du contrat, les deux premières offres retenues font parties du même groupe(VINCI), en fin de compte le pactole pour ce groupe, Vinci Concession toucherait les indemnités et Vinci en deuxième position reprendrait le contrat. Il est nécessaire d'avoir un éclairage sur les risques de nullité du contrat?

- **l'emploi à VNF devient une variable d'ajustement, à l'appui des gains de productivité attendus et de suppression des emplois liés à la privatisation de ces 29 ouvrages notamment de la maintenance et de l'exploitation qui font planer de grandes incertitudes sur le devenir des 80 à 100 agents impactées par le projet. La CGT dénonce le PPP dans sa finalité de supprimer les emplois publics.**

- **l'éventuelle mobilité géographique** imposée aux personnels impactés par le projet.

- **la CGT s'inquiète** sur le principe de sous-traitance en cascade pour sa logique de pression sur les coûts et en premier lieu sur les salariés souvent sur des emplois précarisés.

La CGT revendique

- **le retour à** une maîtrise d'œuvre d'ingénierie publique et la passation de marché public, car pour la CGT, il est prioritaire de mettre en œuvre une politique d'investissements publics qui garantisse la propriété, l'usage des infrastructures et leur financement public, pour sortir des contraintes des marchés financiers et de la pression des actionnaires des grands groupes privés à la recherche d'un rendement financier élevé.

- **l'urgence de s'opposer** au mode de financement des PPP dont le bilan est accablant, qui au lieu d'être sources d'économies se soldent par une gabegie budgétaire et de juteuses affaires à haut niveau de rentabilité pour les groupes et leurs actionnaires (voir le rapport de la Cour des Comptes de 2008). Ils sont sources d'endettement des collectivités sur sur le long terme.

– **la construction** d'un pôle financier public pour faire sauter ces verrous financiers et sortir de la crise financière et de l'austérité.

Pour la CGT,

Il paraît indispensable d'assurer la réalisation de ces ouvrages, dans le cadre d'une maîtrise publique dont VNF ne peut s'exonérer ; Ce qui suppose que VNF puisse maintenir et développer des capacités d'expertise, techniques, juridiques, financières, on en est loin et on n'en prend pas le chemin avec la réduction de la capacité d'ingénierie du CETMEF. Il est inacceptable d'imposer la solution des PPP comme postulat à la faisabilité et soutenabilité financière des ouvrages de cette nature. La VAN des redevances au co-contractant PPP doit être réexaminée en regard d'une solution de financement public dans le cadre des marchés publics (LOI MOP), comme le prévoit les textes sur les PPP, pour justifier le choix du recours à la solution PPP.!

Est-il bien raisonnable, alors que la dette publique a augmentée ces 5 dernières années de près de 600 milliards d'euros (en très grande partie à cause d'une politique fiscale catastrophique et non d'une soi-disant augmentation des dépenses), de faire financer à un coût exorbitant une dette détournée via des PPP ? Poser la question, c'est y répondre!

Pour la CGT, la mise en place d'une solution de financement public dans le cadre d'un pôle financier public et des contributions de l'Europe, permettrait de garder la maîtrise publique de cet ouvrage de son entretien, maintenance et exploitation.

Par ailleurs, concernant le canal Seine Nord Europe, **la CGT prend acte** de la lettre de communication du Président de VNF, en réponse au rapport remis par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et l'inspection des finances sur le projet Canal Seine Nord Europe. **Pour la CGT** cette infrastructure relevant de l'intérêt général et doit pour cela profiter aux territoires et à leurs populations en premier lieu. Elle doit apporter des réponses aux besoins de transport et d'aménagement du territoire. Pour cela les objectifs de report modal de la route vers le fluvial doivent être à la hauteur des engagements dont le pays a besoin pour réorienter son système de transport de marchandises.

Les Administrateurs CGT.



Pétition

relative au projet immobilier Arche/Esplanade à La Défense

Madame la Ministre de l'égalité des territoires et du logement,
Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Nous, soussigné-e-s, agents du METL et du MEDDE en poste en administration centrale,

- constatons que le projet immobilier Arche/Esplanade, qui concerne 5000 agents d'administration centrale, est élaboré sans aucune consultation des agents ni concertation avec les organisations syndicales,

- demandons que ce projet :

- améliore la qualité du service public,
- intègre la réalité des missions dans l'organisation des espaces de travail,
- constitue une amélioration des conditions de travail des agents, et non une dégradation,
- concoure à la prévention des risques psychosociaux,

- pour ce faire, nous demandons :

- que l'administration tienne compte des besoins des agents et leur donne les moyens de les exprimer,
- que le CHSCT, les comités techniques spécialisés et le CTAC soient consultés, chacun pour ce qui les concerne, sur ce projet,
- qu'aucune décision ne soit prise ni mise en œuvre en désaccord avec les avis du CHSCT,
- que les bâtiments et locaux futurs soient entièrement accessibles pour les personnes handicapées, et notamment sur toutes les plages d'horaires variables prévues au règlement intérieur de l'ARTT,
- que les agents conservent des bureaux individuels, seule amélioration de leurs conditions de travail résultant des transferts depuis les sites de Passy, Saint-Germain, Ségur, Fontenoy, Bercy et autres lieux (leurs conditions de travail ont été aggravées dans tous les autres domaines, en particulier en matière de temps et de conditions de transports),
- qu'en cas d'impossibilité de maintenir des bureaux individuels sur les sites Arche Sud et SFR, un bâtiment supplémentaire soit prévu, par exemple par maintien de services dans l'Arche Nord ou la tour Voltaire qui ont été rénovés il y a peu de temps aux frais de nos ministères,
- que les activités sociales (crèche, cantines, salles de sports...) restent accessibles au personnel pendant la durée des travaux et ensuite.

Nom et prénom	Service	Signature

Pétition
relative au projet immobilier Arche/Esplanade à La Défense

Nom et prénom	Service	Signature



Communiqué commun des organisations syndicales de la fonction publique

Les organisations syndicales de la Fonction publique ont pris connaissance des propositions de la Ministre relatives aux rémunérations, aux parcours professionnels et aux carrières dans la Fonction publique présentées le 16 avril.

Elles sont en particulier en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014.

Elles n'ont eu cesse, depuis des mois, de rappeler les pertes de pouvoir d'achat et la nécessité de rompre avec la politique de gel sans précédent de la valeur du point d'indice. La dépréciation des carrières et des qualifications, et le tassement de la grille indiciaire de rémunération et des déroulements de carrière appellent des réponses d'urgence.

Elles ne peuvent accepter que les agents de la Fonction publique fassent toujours les frais de la crise économique. En s'inscrivant dans « *un contexte budgétaire marqué par une priorité donnée au redressement des finances publiques, condition nécessaire au redémarrage de la croissance et au développement de l'emploi* », la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration des rémunérations, pourtant indispensable à la relance de l'économie et de l'emploi.

Elles revendiquent au-delà de la nécessaire revalorisation de la valeur du point d'indice, un abondement de points d'indice, uniforme, immédiat et significatif, permettant le rattrapage des pertes accumulées.

Après avoir obtenu l'abrogation de la journée de carence, elles demandent que cette mesure soit maintenant effective.

Au-delà des carrières et des rémunérations, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique qui dégradent encore la qualité du service public et détériorent les conditions de travail des agents. Il faut mettre en œuvre les créations d'emplois et la politique de recrutement nécessaires à la qualité des missions de services publics. En outre, les organisations constatent que la MAP s'inscrit globalement dans la continuité de la RGPP, qu'elles ont combattue. Elles exigent donc qu'une autre politique soit mise en œuvre.

Les organisations syndicales demandent en particulier à la Ministre d'ouvrir sans délai de réelles négociations sur les rémunérations, incluant donc la question de la valeur du point d'indice.

Si elles ne devaient pas être entendues, les organisations syndicales mettront partout en débat, avec les personnels, des perspectives rapides de mobilisation.

Paris le 24 avril 2013

La biodiversité c'est notre avenir, l'Agence de la biodiversité est indispensable... maintenant !

La biodiversité, enjeu vital

La qualité de notre avenir dépend de la qualité de la biodiversité, ce tissu vivant de la planète. Nos sociétés ont depuis toujours fondé leur bien-être et leur développement sur les services rendus par les écosystèmes : qualité de l'eau, régulation du climat, nourriture, énergie, loisirs, ressources... tout cela nous est indispensable.

Mais la biodiversité va mal, l'ONU nous l'a rappelé en 2005 (Evaluation des Ecosystèmes pour le millénaire) : 60% des écosystèmes qui nous fournissent ces biens et ces services sont dégradés. Ce constat ne fait plus débat, il faut donc agir, et agir avec force.

C'est tout l'enjeu de la stratégie nationale pour la biodiversité que d'offrir le cadre et les axes de l'action. Les acteurs de la société civile ne s'y sont pas trompés en adhérant en nombre aux objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Une agence comme moyen d'action durable

L'ambition de la stratégie nationale est de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser, la biodiversité » y compris la biodiversité « ordinaire », et de « réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activités ». Les engagements internationaux pris par la France à Nagoya en 2010 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique en soulignent les grandes orientations.

Il s'agit de changer d'échelle par rapport à l'existant et pour réussir ce changement d'échelle, il faut se doter d'un outil à hauteur de l'ambition.

C'est bien le sens de l'annonce du Président de la République de créer une « Agence nationale de la biodiversité ». La gouvernance de l'Agence devra associer l'ensemble des parties prenantes, avoir une ouverture sur l'Europe et le monde et être en proximité avec les citoyens.

Le rapport de préfiguration en dessine les contours

Les deux préfigureurs chargés d'explorer les voies de la création d'une Agence ont rendu un rapport circonstancié, qui définit ce que devraient être ses missions et proposent trois scénarios de mise en œuvre.

La Ministre a tranché pour qu'ils approfondissent le scénario 2, le seul qui soit à la hauteur des exigences d'un futur soutenable.

Aller au bout de l'ambition

Dans ce scénario 2, les préfigureurs envisagent de constituer l'Agence sur la base de certaines structures existantes ou sur la base d'une coopération privilégiée avec celles-ci*.

C'est le seul moyen d'avoir une Agence qui :

- renforcera l'efficacité et le savoir faire des établissements publics existants,
- accompagnera la mise en oeuvre de la Trame Verte et bleue sur tout le territoire,
- améliorera la connaissance et la mise à disposition de l'expertise,
- contribuera à sensibiliser aux enjeux le plus grand nombre,
- pourra répondre aux besoins des collectivités désirant s'engager,
- guidera les entreprises et les filières professionnelles dans l'action,

- travaillera en partenariat avec les acteurs de terrain associatifs,
- agira en faveur de la création d'emplois et de formations nouvelles.

Bien sûr, cette mise en place nécessite de créer les conditions budgétaires de l'action. Elle passe aussi par un dialogue social avec les représentants du personnel pour sécuriser les emplois et les statuts des salariés concernés, et réduire la précarité de certains personnels. Au regard des priorités politiques affichées lors de la conférence environnementale, l'Agence doit permettre de déployer des ressources humaines et matériels nouveaux. Il convient également de ne pas affaiblir les moyens et actions des établissements et services existants.

La biodiversité ne peut pas rester qu'une priorité verbale, elle doit aussi être soutenue à l'opérationnel. L'Agence doit donc être dotée de moyens adaptés à ses missions pour ne pas réduire ce projet à un simple affichage incohérent avec l'objectif de « reconquête de la biodiversité ». Seuls la clarification et le dialogue indispensables permettront de donner vie à ce projet selon un scénario 2 crédible, et d'avancer ensemble, pour les humains et la biodiversité. C'est l'arbitrage que nous attendons des pouvoirs publics.

** Les organismes cités par le rapport : Parcs Nationaux de France, Agence des Aires Marines Protégées, GIP ATEN, tout ou partie de l'ONCFS et de l'ONEMA, les personnels affectés à l'Observatoire National de la Biodiversité, au Service du Patrimoine Naturel, à la fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux, et la fonction technique d'appui aux réseaux d'espaces naturels (Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Réserves Naturelles de France).*

Signataires (ordre alphabétique des structures)

Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France
 Laurent Berger, Secrétaire Général de la CFDT
 Laurent Carrié - Délégué National CFE-CGC en charge du développement durable.
 Thierry Lepaon Secrétaire Général de la CGT
 Guy Geoffroy, Président des Eco Maires
 Cécile Ostria, Directrice de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
 Bruno Genty, Président de France Nature Environnement
 Hubert Reeves, Président de Humanité et Biodiversité
 Allain Bougrain Dubourg, Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux



le secrétaire général

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué aux Transports et de la
mer
Hotel Roquelaure
246 BD Saint Germain
75007 Paris

Montreuil, le 25 avril 2013

Monsieur le Ministre,

Vous avez lancé les Assises de la mer et des littoraux lors de la mise en place du Conseil National de la Mer et des Littoraux le 18 janvier 2013, séance à laquelle ont participé les représentants de nos confédérations CGT et CGT-Réunion.

La CGT avait fait une déclaration qui prenait, entre autres, acte de ces Assises et de votre décision de procéder à une large consultation des collectivités, de la communauté scientifique, des acteurs socio-économiques ainsi que des associations environnementales, représentés au sein des Comités Maritimes de Façade, pour contribuer à cette étape de l'élaboration de la stratégie nationale de la mer et du littoral.

Les contributions des comités maritimes de façades sont en cours d'élaboration et nous considérons que la consultation des organisations syndicales doit pouvoir s'élargir aux différentes composantes de nos organisations : les Fédérations professionnelles et, en territoire, les comités régionaux CGT, notamment.

En effet, la concertation sur les dix thèmes des Assises rend nécessaire l'organisation de réunions élargies des comités maritimes de façades, en associant les représentants des différents syndicats concernés:

- 1) les fédérations professionnelles des Syndicats maritimes, des Officiers de la Marine marchande, de l'Equipement-environnement (Syndicats des personnels de l'administration de la mer), des Ports et Docks, des Travailleurs de l'Etat, de la Métallurgie, des Mines et de l'Energie,
- 2) les instances de la CGT dans les territoires, les Unions départementales et Comités régionaux.

.../...

Nous vous demandons de bien vouloir donner les directives nécessaires aux Préfets maritimes et Préfets de régions et de départements, pour que les Directeurs des DIRM, chargées du secrétariat des Comités maritimes de façades, donnent toutes les garanties aux organisations syndicales concernées qu'elles seront associées et impliquées sur les thèmes, les champs professionnels et les territoires concernés, dans les prochaines réunions programmées par façade.

Nous souhaitons connaître rapidement les modalités de l'audition de nos représentants au sein des comités maritimes de façade ou directement auprès des Préfets.

Vous serait-il possible de faire parvenir à la Confédération copie des interventions de vos services au niveau de chaque façade ? Cela n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Vous comprenez tout naturellement l'attachement de la CGT à ces Assises de la mer et du littoral. Ce sont nos organisations, sur le terrain, qui connaissent le mieux les activités et les problématiques économiques, environnementales et sociales. Elles sont susceptibles d'enrichir la réflexion de l'Etat sur sa stratégie nationale de la mer et du littoral.

Pour mériter le titre d'Assises, il est nécessaire d'être beaucoup plus ouvert à tous les acteurs. Il serait incompréhensible que les premiers concernés, les salariés, soient écartés.

Par contre, nous considérons que ces assises ne sont pas le lieu pour discuter du régime spécial de sécurité sociale des marins (ENIM).

Comptant sur votre intervention pour redonner du sens au dialogue social, nous vous remercions d'avance de permettre à nos organisations de porter leurs analyses et propositions revendicatives dans le cadre de cette concertation sur la stratégie nationale de la mer et du littoral.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les meilleures.



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT



le secrétaire général

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Montreuil, le 26 avril 2013

Monsieur le Président,

Il n'est pas habituel que le Secrétaire général de la CGT écrive au Président de la République française. D'impérieuses raisons m'y conduisent.

Il y a maintenant un an, les françaises et les français vous élisaient Président de la République. Ils affirmaient ainsi le besoin d'une rupture avec la politique économique et sociale menée précédemment. De ce besoin vous en avez fait votre slogan : « le changement c'est maintenant ». La CGT s'était clairement exprimée pour un changement de majorité dans l'intérêt des salariés. Or, nous sommes contraints de constater l'écart grandissant entre vos engagements et les actes. Le décalage est immense entre les attentes des salariés et les réponses politiques apportées.

Pour les salariés, rien n'a changé positivement dans leur vie au travail et dans leurs conditions sociales. Mois après mois le chômage augmente, la précarité est le lot de plus en plus de salariés, les destructions d'emplois dans l'industrie, le commerce et les services font l'actualité. L'incertitude face à l'avenir et la faiblesse du pouvoir d'achat pèsent sur la consommation des ménages.

Les jeunes, premières victimes de la crise, constituent une véritable génération sacrifiée et subissent chômage, précarité et déclassement. C'est à cette situation qu'il faut répondre.

Dans votre intervention, lors de l'ouverture de la précédente conférence sociale de juillet 2012, vous avez affirmé l'ambition de construire une "feuille de route sociale". Une "feuille de route", en particulier en matière sociale, ne peut pas être continuellement remise en cause ou déchirée pendant le parcours.

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, l'emploi, la politique industrielle, les services publics, une protection sociale de haut niveau, les droits à la retraite, doivent être à l'ordre du jour de la future conférence sociale qui se tiendra les 20 et 21 juin prochain.

La démocratie sociale et les moyens de l'exercer doivent aussi en être partie prenante.

La séquence que nous venons de vivre avec la négociation de l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi » et sa transcription dans la loi divise les français, les salariés, les organisations syndicales et les parlementaires, y compris ceux de la majorité.

Comment dans ces conditions le texte de l'accord du 11 janvier pourrait-il devenir loi de la République ?

Dans les prochains mois, les négociations vont se poursuivre dans les branches professionnelles et les entreprises avec des représentativités syndicales différentes, et des clivages accentués. Il y aura aussi l'expérience, le principe de réalité, vous le savez, s'impose à tous.

Votre gouvernement vient de refuser une loi d'amnistie pour les syndicalistes concernant la précédente mandature. Derrière la loi d'amnistie se joue aussi la condamnation de la politique de votre prédécesseur dont la brutalité a contraint nombre de salariés à se mobiliser et à agir. Beaucoup ont voté pour vous et vous les rejetez. La poursuite de cette attitude serait incompréhensible.

La rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire doit être à l'ordre du jour en France et en Europe. C'est l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats et de ses 85 organisations à agir pour « changer de cap », à l'occasion de la semaine d'action du mois de juin.

Les peuples d'Europe peuvent témoigner des conséquences dramatiques au niveau économique et social de ces politiques d'austérité. Des institutions, des économistes les remettent en cause. Même la Commission européenne vient timidement d'admettre leur inefficacité.

C'est à partir de la situation sociale et des possibilités de répondre aux attentes des salariés que la CGT s'engagera lors de la prochaine conférence sociale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT



ADRESSE AUX CONGRESSISTES

Le partenariat entre la CGT et la MACIF a débuté en 1982 par une déclaration commune. Il n'a cessé de se développer et de s'enrichir au fil des années pour aboutir à une nouvelle déclaration commune aux cinq organisations syndicales confédérées le 14 septembre 2004. Nos relations sont basées sur le respect des mêmes conceptions mutualistes que sont la solidarité, la non-lucrativité, la réponse aux besoins des personnes et la démocratie.

Un dialogue permanent pour une démocratie réelle.

Authentique entreprise de l'économie sociale, la MACIF vit, évolue, s'adapte au temps présent en essayant toujours de répondre au mieux aux besoins de ses 4,6Millions de sociétaires. Pour ce faire, elle dispose d'un important réseau de délégués élus par les sociétaires pour les représenter au sein des instances régionales et nationales. Pour ces élections, notre mutuelle est en relation avec l'ensemble des organisations syndicales confédérées et professionnelles afin de constituer une liste de candidats.

En effet, comme vous le savez peut-être, la MACIF a depuis toujours souhaité s'impliquer aux côtés de ces organisations pour mettre en place, de manière efficace et originale, la démocratie au sein de ses structures décisionnelles.

Cette collaboration a également permis aux militants et adhérents d'être protégés efficacement contre les accidents pouvant survenir au cours de leur activité militante grâce au contrat « solidarité vie syndicale ».

Couvrir l'ensemble de vos activités pour mieux vous protéger.

Premier assureur automobile en France et assureur privilégié de la famille, le groupe MACIF offre à ses sociétaires, dans la vie privée, une gamme complète de contrats : auto, habitation, loisirs, prévoyance individuelle, épargne et assurance vie, ainsi que de nombreux services : crédit, assistance, télésurveillance....

Il propose également des contrats d'assurance collective destinés aux entreprises, à l'attention de leurs salariés au prix le plus juste, parce-que sans intermédiaire. Prévoyance, complémentaire santé, retraite supplémentaire, épargne salariale... L'offre est complète. Et pour les comités d'entreprise, associations et organisations professionnelles, le contrat Multi-garantie Activités Sociales (MAS) est à leur disposition.

Rencontrons-nous.

La MACIF est présente dans l'environnement du Congrès. Nos techniciens, nos élus de la sensibilité CGT auront le plaisir de dialoguer avec vous, de vous faire partager nos conceptions communes qui sont fondées sur la démocratie et la solidarité.

En attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons pleine réussite et un excellent congrès.

Sentiments mutualistes.

Le secrétaire général

Le coordinateur CGT MACIF

Richard AMOUROUX

Le 16 février 1982, la CGT et la Macif signent un accord de partenariat permettant aux organisations et aux militants CGT d'être assurés dans l'exercice des activités syndicales. Trente ans de confiance réciproque et de valeurs partagées. Régulièrement reconduit et actualisé, ce partenariat donne satisfaction à tous.

Bien assurés, bien protégés, donc rassurés

Nous voulons pérenniser et renforcer cette collaboration socialement utile.

Chaque structure syndicale (comité régional, union départementale, union locale, fédération, syndicat...), affiliée à la CGT, doit assurer de manière distincte, d'une part les locaux qu'elle occupe (même à titre gratuit) ainsi que l'ensemble des biens mobiliers dont elle dispose et, d'autre part, couvrir sa responsabilité civile.

Notre partenaire nous sensibilise sur le besoin de nos protections assurancielles et sur la nécessité de vérifier que toutes nos organisations sont correctement assurées et protégées contre ces risques.

Une démarche que nous partageons

Ainsi par exemple, sait-on que la responsabilité civile peut revêtir deux formes :

- la responsabilité liée à l'occupation de locaux de façon permanente ou temporaire (en cas de dommages causés au propriétaire, aux voisins ou aux tiers...)
- la responsabilité pouvant découler du fonctionnement au quotidien du syndicat (organisation d'assemblées générales, de réunions, de festivités, utilisation de biens appartenant à des tiers...).

Faire l'inventaire des contrats en cours est un comportement syndicalement responsable.

D'autant que la Macif propose des produits d'assurance de qualité au plus juste prix.

Si vous avez besoin d'aide pour réaliser cet inventaire, adressez-vous au point d'accueil Macif le plus proche.

Vous pouvez aussi contacter le coordinateur CGT/MACIF de votre région ou le collectif national de l'animation des partenariats CGT/MACIF.

Des interlocuteurs syndicaux et mutualistes utiles et efficaces.

Contact : partenariat@macif.fr

www.macif.fr

Des activités et des locaux syndicaux bien assurés, ça rassure !

Le collectif national de l'animation des partenariats CGT/MACIF



“ Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain ”

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

“ La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir ”

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

Plus que jamais, la solidarité est une force.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIES DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.